

Calgary aura les Jeux olympiques d'hiver de 1988

page C-3



Les Expos en tête (C-1)

Un autre joueur tchèque bientôt à Québec

page C-1

Le rendement de l'épargne stable dans les banques tombe de 19% à 17.25% (page D-4)



NOS RÉGIONS

"Corvée" pour donner un toit à Mme Bouffard

page A-7



LE SOLEIL



85e année, no 233
60 pages 4 cahiers

QUÉBEC, JEUDI 1er OCTOBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85

Îles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Autre voiture piégée

L'explosion d'une voiture piégée a fait une quarantaine de tués, ce matin, à Beyrouth-Ouest. Le nombre des blessés serait aussi élevé. La voiture, chargée de 100 kg de matière explosive, avait été placée devant le bureau de l'information extérieure de l'Organisation pour la libération de la Palestine. Les balcons de plusieurs immeubles voisins ont été soufflés par l'explosion.

Pour la défense des pouvoirs du Québec Ryan appuie le PQ

par Michel DAVID

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a donné son appui solennel au gouvernement, hier, et mis tout son prestige et son autorité en jeu, afin de convaincre les députés d'appuyer la motion présentée quelques instants plus tôt par M. René Lévesque.

Dans un discours qui lui a valu les applaudissements des deux côtés de la Chambre, M. Ryan a personnellement endossé la motion du gouvernement et exhorté ceux qui y verraient un "plan obscur pour entraîner la population vers la séparation politique" à faire preuve de plus de maturité.

Le chef libéral a cependant averti le gouvernement que son assentiment ne devait en aucune façon être interprété comme un appui à toute initiative que le gouvernement voudrait prendre de son côté. Il ne saurait en effet être question que M. Ryan appuie un quelconque appel à la désobéissance civile, comme la possibilité en a été évoquée par M. René Lévesque.

Sans chercher à nier les conceptions divergentes qui opposent son parti au gouvernement sur la question constitutionnelle, le chef du PLQ a clairement invité ses députés à mettre temporairement de côté les querelles partisans, au profit de l'unanimité contre le projet de rapatriement unilatéral de la constitution.

"Après avoir affirmé des doctrines rigides, a déclaré M. Ryan, les hommes d'action et les gouvernants, en particulier, doivent être capables de se rencontrer en examinant les textes à partir de leur contenu objectif."

Pour le chef libéral, l'enjeu de la crise actuelle est limpide: "C'est la défense des pouvoirs législatifs du Québec, la défense des pouvoirs constitutionnels du Québec qui sont gravement menacés par le projet mis de l'avant par le gouvernement fédéral", ainsi que l'a démontré le jugement de la Cour suprême.

Selon lui, être indifférent à une atteinte faite aux pouvoirs de l'Assemblée nationale, c'est être indifférent ou traiter à la légère les aspirations et la réalité fondamentale du peuple québécois lui-même. "Lorsque l'enjeu est aussi fondamental, a-t-il conclu, nous n'avons pas le droit de jouer à l'autruche."

semblée nationale, c'est être indifférent ou traiter à la légère les aspirations et la réalité fondamentale du peuple québécois lui-même. "Lorsque l'enjeu est aussi fondamental, a-t-il conclu, nous n'avons pas le droit de jouer à l'autruche."

Vision d'Ottawa

S'il a réaffirmé sa foi dans le système fédéral, M. Ryan a vertement dénoncé la conception que l'on s'en fait à Ottawa. Selon lui, M. Trudeau a fait sienne la formule du plus célèbre des pères de la Confédération, sir John A. Macdonald, selon lequel "les questions locales relèvent des Parlements locaux et les questions nationales du Parlement national", tout conflit entre les deux étant arbitré à son profit par le dernier.

"C'est une vision du Canada que je récusé et une vision du Québec à laquelle je ne souscris pas", a-t-il déclaré non sans un certain courage quand on sait combien les sentiments des militants libéraux sont partagés entre Québec et Ottawa.

Hier, M. Jean Chrétien a d'ailleurs traité M. Ryan de "fou" s'il appuyait le Parti québécois, l'avertissant qu'il aurait à en répondre devant les militants libéraux. Ce à quoi le chef du PLQ avait répondu plus tôt dans la journée, en déclarant qu'il n'avait d'ordre à recevoir de personne, "et surtout pas d'Ottawa à ce moment-ci".

Voir A-2, RYAN

Des libéraux réfractaires

page B-1

Editorial

Leadership du Québec

page A-4

La désobéissance civile écartée

par J.-Jacques SAMSON

La crise constitutionnelle a connu une escalade précipitée hier au Québec. Le gouvernement du premier ministre René Lévesque refusera de se retirer de ses compétences législatives actuelles si le projet fédéral du premier ministre Trudeau devait passer tel quel, à Ottawa et à Westminster.

Les membres du gouvernement se défendent de s'engager pour autant sur la voie de la désobéissance civile: la loi du Canada de 1981 est inconstitutionnelle, disent-ils, parce qu'elle ne respecte pas les "conventions constitutionnelles". L'opinion du

gouvernement Trudeau sera évidemment contraire.

"Pour ma part, a indiqué hier M. Lévesque, en lançant le débat sur la motion d'opposition au projet Trudeau qu'il parraine à l'Assemblée nationale, jamais nous n'accepterons un tel dépouillement de nos droits les plus chers et je crois qu'aucun homme ou femme politique digne de ce nom ne pourra jamais l'accepter. C'est un devoir national de faire en sorte que jamais ce projet funeste ne se réalise."

"Je dois ajouter tout de suite, en pesant bien mes mots, a insisté M. Lévesque, que si ça devait se réaliser

Voir A-2, DÉSOBÉISSANCE

Broadbent menace Trudeau
Chrétien et Ouellet s'en prennent à Claude Ryan

Voir pages B-1 à B-6

Coupures budgétaires Manif générale le 4 novembre

par Pierre PELCHAT

De concert avec d'autres organisations syndicales, la CSN va lancer dans les prochains jours une vaste offensive contre les coupures budgétaires décrétées par le gouvernement québécois. Le point culminant de cette campagne sera la tenue d'une journée nationale de protestation qui aura lieu le 4 novembre, selon les informations obtenues par LE SOLEIL.

C'est ce qui se dégage de la proposition qui a été étudiée, hier, par les 500 délégués de la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN réunis à Québec. Cette fédération qui regroupe 80,000 salariés d'hôpitaux, de CLSC et de centres de services sociaux constitue l'une des importantes organisations syndicales dans le secteur public au Québec.

En prévision du 4 novembre, les délégués de la FAS avaient à se prononcer aujourd'hui sur le déclenchement d'une grève générale de 24 heures pour manifester leur opposition aux compressions budgétaires ou plutôt de s'en tenir à un piquetage symbolique de deux heures tout en informant les bénéficiaires des services de santé des conséquences des coupures.

Intersyndical

Il est presque assuré que cette journée nationale de protestation regroupera plusieurs syndicats. Dimanche dernier lors d'un colloque sur l'éducation et les effets des compressions budgétaires, le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin, avait évoqué la possibilité d'entreprendre une campagne d'information sur les restrictions budgétaires qui aurait débouché sur une journée nationale de protestation.

Hier, on a appris qu'une rencontre devait avoir lieu en soirée entre des représentants de la CSN et de la CEQ à ce sujet.

Pour leur part, les dirigeants de la FAS souhaitent que cette offensive contre les restrictions budgétaires réunisse le plus de syndicats possible pour engager une lutte commune aux volontés gouvernementales de sabrer dans les dépenses publiques.

Plan d'action

Le plan d'action qui a été soumis Voir A-2, MANIF

A Sainte-Foy

Un enfant handicapé se voit refuser l'entrée en classe

par Guy DUBÉ

Le 9 décembre 1980, Don et Doris McMillan sautaient de joie dans leur demeure de Cap-Rouge: leur fils Jason, âgé de six ans, un autistique léger, pourra enfin être intégré dans une classe régulière de la Commission scolaire de Sainte-Foy. Après deux semaines de délibérations, le juge Jean Moisan, de la cour supérieure, en était venu à cette conclusion en obligeant la commission scolaire à donner les services éducatifs spéciaux à Jason dans son milieu naturel, non à l'extérieur, et en tenant compte des besoins de l'enfant. Il n'y a pas eu d'appel sur ce jugement.

Le 14 mai 1981, le juge Claude Rioux, également de la cour supérieure, rejetait l'opinion du juge Moisan dans un jugement de 25 pages. Dans la cause CS Sainte-Foy — vs — Office des personnes handicapées du Québec et dans lequel les McMillan étaient mis en cause, le juge Rioux, tout en reconnaissant l'obligation des CS d'offrir des services éducatifs spéciaux aux enfants handicapés, a statué que les CS détenaient le pouvoir de déterminer la nature des services à offrir et le pouvoir de conclure des ententes, même avec une institution d'enseignement privé.

La joie des McMillan s'est alors estompée, en plein milieu de l'Année internationale des personnes handicapées. Ils ne voulaient surtout pas que leur fils retourne dans un milieu pour autres

Voir A-2, HANDICAPÉ



Le principal Tim O'Connor (au centre) a inscrit, à reculons, le jeune Jason (c'était la date limite d'inscription hier), sans toutefois permettre à l'enfant d'entrer en classe...

30,903 enfants adoptifs

BRUXELLES (AFP) — Un Belge installé en Somalie vient d'apporter une contribution originale pour venir en aide aux pays les moins avancés.

Il a adopté 30,903 enfants somaliens et réclame à l'Etat belge les allocations familiales correspondantes, soit 1,5 milliard FB, soit environ \$37 millions.

Pour justifier sa demande, le père adoptif, M. André Sabbe, déjà père de 5 enfants, se prévaut du code civil belge qui ne met aucune limite au nombre d'enfants adoptables. M. Sabbe travaille pour une société belge ayant des contrats en Afrique.

L'ambassade somalienne à Bruxelles n'a pas démenti le fait, et a indiqué que M. André Sabbe allait d'ailleurs recevoir la citoyenneté d'honneur somalienne. La Somalie pense même présenter André Sabbe comme candidat au prix Nobel de la paix.

sommaire

Annonces classées	D-7 à D-18
Arts et spectacles	B-8 à B-11
Bandes dessinées	D-14
Bridge	D-18
Carrières et professions	A-14
Décès	D-19
Economie-finances	D-4 à D-6
Feuilleton	B-10
Horoscope	D-13
Information régionale	A-7 à A-9
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-12
Où aller à Québec	B-11
Pierre Champagne	A-11
Sport	C-1 à C-9
Télévision	B-10

météo

Plutôt nuageux avec un maximum de 9. Demain: peu de changement. détails, page D-15

RYAN

(Suite de la première page)

M. Ryan a dénoncé de façon tout aussi catégorique l'attitude ambiguë du Parti québécois, responsable au même titre qu'Ottawa de l'actuelle impasse constitutionnelle. Malgré le référendum, le PQ demeure voué à la souveraineté, a dit M. Ryan, et il feint de vouloir participer au renouvellement du fédéralisme, alors qu'il ne possède aucun programme en ce sens.

Renouvellement

Le chef libéral a finalement proposé une voie qui permettrait, selon lui, de faire avancer les choses.

DÉSŒBÉISSANCE

(Suite de la première page)

tel quel, à Ottawa et puis à Westminster, il n'est pas question que le gouvernement du Québec, il n'est pas question pour la majorité ministérielle, tant qu'ils seront là et j'espère que toute l'Assemblée nationale sera d'accord là-dessus, il n'est pas question d'évacuer quelque champ que ce soit de nos compétences législatives, ni de renoncer à faire pour nos concitoyens québécois, tel que nous le concevons et chaque fois qu'il nous apparaît clair, les meilleures lois, les meilleurs programmes que nous pourrions préparer, même si cela devait nous conduire à la démonstration par l'absurde de l'invivabilité du nouveau régime dans lequel on prétend nous enfermer.

La déclaration solennelle du premier ministre, devant l'Assemblée nationale, venait confirmer l'interprétation qu'avait donnée quelques heures plus tôt le leader du gouvernement, M. Claude Charbon, de la motion à l'étude.

MM. Lévesque et Charbon ont ainsi clairement indiqué que le Québec voudrait se soustraire aux dispositions de la charte des droits que le gouvernement fédéral veut inclure dans la nouvelle constitution et qui limiterait la portée de nombreuses lois québécoises, dont la charte de la langue française (loi 101).

Ligoter les provinces

Le premier ministre s'est d'abord appliqué dans son discours d'une heure à rappeler les atteintes aux droits et pouvoirs des Parlements provinciaux, relevées par les neuf juges de la Cour suprême.

S'adressant directement à la population par la télévision, de son siège du Salon bleu, M. Lévesque a cité les juges. "La charte des droits aurait un effet rétroactif et prospectif de sorte que les lois édictées par les provinces à l'avenir, de même que celles édictées dans le passé, avant la Confédération, seraient susceptibles d'être attaquées en cas d'incompatibilité avec les dispositions de la charte des droits. Cette charte diminuerait donc l'autorité législative sur une échelle dépassant l'effet des modifications constitutionnelles antérieures pour lesquelles le consentement des provinces avait été demandé et obtenu."

Les effets précis sur les lois et programmes du Québec sont résumés dans la brochure "Minute Ottawa", que le gouvernement vient de publier. Ce titre correspond exactement à ce que la Cour suprême vient de dire à Ottawa, a ajouté M. Lévesque.

Le premier ministre s'est attardé sur la conclusion de la brochure. Le Québec doit pouvoir continuer de subventionner en priorité les entreprises enracinées sur son territoire, de s'approvisionner en priorité auprès des producteurs et fournisseurs québécois et d'assurer aux travailleurs du Québec la priorité d'embauche. Le gou-

Il serait d'abord souhaitable que le gouvernement fédéral modifie son projet, de manière à ce que la charte des droits qu'il propose s'applique seulement au Parlement et aux institutions fédérales, ainsi qu'aux provinces qui en auront fait le libre choix.

Quant à la formule d'amendement, M. Ryan s'est dit en faveur d'une formule qui garantirait le droit de veto au Québec plutôt que de celle qui est préconisée par le Parti québécois et qui permettrait à une province de ne pas être soumise à une clause constitutionnelle, si tel était son désir.

vernement du Québec doit conserver tous les pouvoirs, insiste-t-il, pour mettre en place les outils pour conserver et promouvoir sa langue et sa culture propre.

Trudeau doit reconnaître le jugement

Le premier ministre du Québec a poursuivi sa démonstration en expliquant l'importance des "conventions" violées par le projet fédéral, qui s'approchent des lois mais qui n'autorisent pas la Cour suprême à bloquer le projet Trudeau.

"C'est par cette fente répugnante qu'on est prêt à passer pour aller à Westminster où quelqu'un a déjà dit: "Peut-être qu'on serait obligé de le passer (le rapatriement) mais en se bouchant le nez".

M. Trudeau a décidé d'agir de façon précipitée, reprend M. Lévesque. Y a-t-il place pour des négociations?

"La Cour suprême dit que le consentement des provinces est nécessaire. Nous ne pourrions pas reprendre les négociations à moins que Trudeau reconnaisse le jugement de la cour, sinon nous renoncions à nos droits."

Ce préalable n'est pas nouveau, dit M. Lévesque. C'est celui proposé en avril par les premiers ministres du groupe des huit: il serait alors possible de rapatrier sans délai, si on y tient tant à Ottawa; nous aurions une formule d'amendement et un mécanisme pour poursuivre les négociations.

Impressionner Londres

M. Lévesque, après ses appels à faire l'unanimité à l'Assemblée nationale, au nom des intérêts supérieurs des Québécois, a soutenu que cette résolution pouvait faire comprendre aux parlementaires britanniques l'importance fondamentale pour les Québécois du geste tenté par Ottawa.

M. Lévesque a enfin indiqué catégoriquement qu'il n'était pas prêt à voir son nom consigné dans l'histoire comme étant le premier ministre qui aurait accepté une diminution des pouvoirs de l'Assemblée nationale, après avoir consacré plus de 15 ans à en promouvoir l'autonomie totale. Il annonce du même coup tout l'acharnement personnel qu'il mettra dans cette dernière manche de la jou-

"La société québécoise, a conclu M. Lévesque, est la seule à laquelle nous ayons des comptes à rendre, la seule qui nous a octroyé ces sièges que nous occupons et qui nous ait confié non pas tant des pouvoirs que des devoirs. Et la façon dont nous remplissons ces devoirs d'ici deux jours, je suis convaincu que cela va nous suivre jusqu'à la fin tous et chacun, non seulement de notre vie politique mais de notre vie tout court."

HANDICAPÉ

(Suite de la première page)

enfants autistiques et exigeaient l'intégration de Jason dans une classe régulière de l'école anglophone Saint Vincent, à Sainte-Foy. L'anglais est en effet la langue maternelle de l'enfant et seule cette langue permettrait l'intégration normale de Jason.

De son côté, la CS Sainte-Foy, usant de ses pouvoirs reconnus par le juge Rioux, a recommandé aux McMillan d'inscrire leur fils dans une institution spécialisée pour enfants autistiques, également à Sainte-Foy, dont la langue d'enseignement est le français. Ce qu'ont refusé les parents...

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours étaient irréguliers à l'ouverture de la séance, ce jeudi matin, à la Bourse de Montréal.

Northern Telecom grimpeait 1 1/4 à \$48 et Dome Canada ajoutait 1/4 à \$66. Gulf reculait de 1/4 à \$19 et Silver Stack fléchissait de 1/4 à \$9, tandis que AMCA International et Husky demeuraient inchangés à \$20 et \$12 1/2 respectivement.

A Toronto

Légère baisse des cours à l'ouverture d'une séance modérément active, ce jeudi matin, à la Bourse de Toronto.

L'indice composé de la BDT constitué de 300 titres reculait de 2,7 à 1.880,72, un quart d'heure après l'ouverture.

Hier, 30 septembre 1981, c'était la dernière journée légale pour l'inscription des enfants à la CS Sainte-Foy. Doris et Don McMillan se sont donc rendus à l'école Saint Lawrence pour inscrire Jason dans une classe régulière.

Le directeur de cette institution, M. Tim O'Connor, menaçant d'expulser les journalistes, photographe et cinéaste qui accompagnaient la famille McMillan, a finalement plié l'échine et a inscrit le jeune Jason sur la liste des élèves de première année... sans toutefois permettre à l'enfant de se joindre aux autres écoliers déjà en classe.

"On se cache, on ne veut rien savoir", clamait Don McMillan aux journalistes après l'inscription.

"Notre fils ne reçoit aucune service éducatif. Il est victime de l'attitude déplorable de la CS Sainte-Foy qui a tout fait pour fermer ses portes aux handicapés mentaux; il est victime de la négligence du ministère de l'Éducation d'appliquer sa politique d'intégration à tous les niveaux ainsi que sa négligence d'appuyer la position de l'Office des personnes handicapées du Québec dans cette même politique", ont déclaré Doris et Don McMillan.

"Nous ne demandons pas une série de services; notre demande minimale est que notre fils reçoive les services d'un(e) éducateur(ice) en éducation spécialisée à l'intérieur d'une école régulière..."

"Le refus de notre demande signifiera donc une action grave qui aura sûrement des conséquences que personne ne souhaite", ont-ils ajouté.

M. McMillan a expliqué que l'inscription d'hier "généra la commission scolaire qui recevra automatiquement une subvention

même si l'enfant ne fréquente pas l'école".

En attendant des réactions de la CS et du ministère de l'Éducation, le jeune Jason est retourné chez lui, étant encore une fois refusé à l'école Saint Vincent...

Et l'Année internationale des personnes handicapées poursuit normalement son cours...

MANIF

(Suite de la première page)

aux délégués de la FAS vise entre autres à rechercher l'appui des usagers des services de santé pour s'opposer aux compressions budgétaires. On entend informer et sensibiliser les bénéficiaires des conséquences concrètes des décisions gouvernementales.

Dans les prochaines semaines, on prévoit dévoiler publiquement le plan des coupures pour la plupart des or-

ganismes dans le secteur de la santé en autant que le document soit disponible.

Des députés et ministres du gouvernement Lévesque pourraient recevoir la visite de plusieurs travailleurs affectés par les coupures lors de la journée du 4 novembre. Plusieurs autres moyens d'information sont envisagés.

Peine de 15 mois de prison à un pharmacien

(D'après PC) — Un pharmacien montréalais, André Rivard, a été condamné à 15 mois de prison par le juge Claire Barrette-Joncas, de la cour des assises criminelles, pour avoir fraudé la Régie de l'assurance-maladie du Québec d'environ \$100.000.

Il s'agit de la plus forte sentence imposée à un professionnel de la santé depuis la création de la régie, souligne

un communiqué de l'organisme gouvernemental.

Le 16 septembre, un jury de 12 membres reconnaissait Rivard coupable aux termes de l'article 338 du code criminel pour avoir facturé illégalement des médicaments à la régie entre le 1er décembre 1977 et le 1er septembre 1979.

au trente et un pour homme

LE GILET MATELASSÉ

■ poids plume

le gilet matelassé, en robuste toile de polyester et coton, doublure de nylon, entredoublure en chaud mélange 50% duvet et 50% polyester. fermeture à glissière sous patte de boutonnage à pression, col mao. gris, bordeaux, beige, p.m.g.tg. \$75.

la maison
simons
place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale



au trente et un pour homme

LE BLOUSON COURT \$85.



■ matelassé poids plume

le blouson court matelassé, léger et résistant, en mélange polyester et coton avec bourre de polyester et duvet. fermoir pleine longueur, col cheminée à pression et patte de serrage, taille et poignets extensibles. marine, kaki, gris, beige, p.m.g. une exclusivité simons.

la maison
simons
place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale

au trente et un pour homme

LA CANADIENNE, PEAU DE PORC



■ doublure matelassée

la canadienne, de souple peau de porc, avec doublure matelassée et entredoublure à bourre de polyester. fermeture à glissière sous patte d'attache à brandebourgs. capuchon détachable. taupe. 36 à 46. \$355.

la maison
simons
place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale

Quantité anormale de benzopyrène dans l'estuaire du Saguenay

MONTREAL (d'après PC) — La forte concentration d'une substance cancérigène, le benzopyrène, pro-

venant des alumineries du Saguenay, est une menace pour la vie humaine et animale le long du golfe, soutient une étude de l'université du Québec à Rimouski.

L'équipe de chercheurs du professeur Daniel Cossa a découvert en analysant des moules ramassés dans l'estuaire du Saguenay qu'elles contenaient 200 fois plus de benzopyrène que les autres moules du golfe.

Après trois années d'étude, les chercheurs ont conclu que la contamination par le benzopyrène provenait probablement des résidus des alumineries situées en amont.

Ils ont aussi évalué à environ cinq tonnes la quantité de benzopyrène que les alumineries d'Alma, d'Arvida et de Grande-Baie rejettent annuellement.

Secrétaires parlementaires

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a annoncé la nomination de nouveaux secrétaires parlementaires, chargés d'assister en Chambre les ministres du Cabinet.

On compte sept nouveaux titulaires, soit notamment du Québec Mme Thérèse Killens, (Montréal-Saint-Michel) auprès du ministre d'État aux Mines, MM. Rémi Bujold (Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine) à l'Emploi et Immigration, Jean Lapierre (Shefford) au secrétariat d'État, et Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé-Lanaudière) au Travail.

On compte 27 secrétaires parlementaires, et sept d'entre eux, nommés en octobre 1980, ont vu leur mandat renouvelé pour une autre année, tandis que 13 autres, nommés en mars 1980, demeureront en poste pour quelque cinq mois, soit jusqu'en février 1982.

LOTO-SELECT

0-9-1-5

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

2-4-2

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 8h30 à 19h30

Samedi 9h00 à 13h00

647-3233

647-3394

RENSEIGNEMENTS

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limité. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

le mot du jour

A découvert

Les abribus ont-ils une personnalité? C'est la question que l'on se pose en voyant qu'ils sont les victimes de vandales. Seuls les êtres vivants peuvent être des victimes. Les choses ne peuvent être que des cibles.

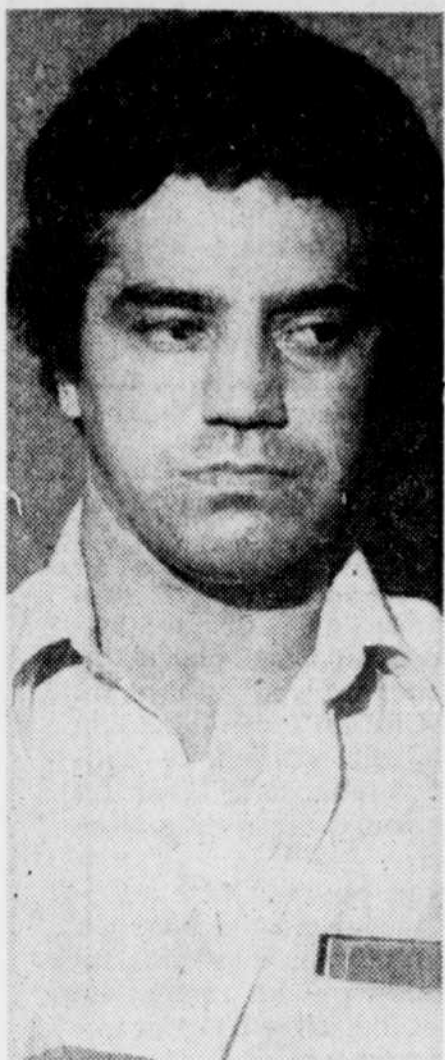
Pierre BELLEAU

La police "aux trousses" des victimes de vols

par Michel TRUCHON

Pour une fois, ce n'est pas le voleur que la police recherche, mais les victimes!

Les enquêteurs de la brigade du crime contre la propriété de la SQ, district de Québec, aimeraient en effet



Le Sûreté du Québec soupçonne Pierre Lepage d'avoir commis toute une série de vols dans des presbytères, mais les victimes n'ont pas porté plainte.

entrer en contact avec les personnes pouvant signaler des vols commis dans des presbytères de l'est de la province, entre janvier et juillet derniers.

Il y a deux mois et demi, un individu de 38 ans, Pierre Lepage, était arrêté à Sainte-Anne-des-Monts relativement à des vols dans des presbytères.

La SQ n'avait reçu jusqu'à cette date que deux plaintes relativement à ces vols mais l'enquête a permis d'en éclaircir une vingtaine. Et les enquêteurs ont toutes les raisons de croire que d'autres vols du même genre auraient pu être commis sans qu'il y ait de plaintes de portées.

Un travail de couple

Pierre Lepage, un homme mesurant cinq pieds et trois pouces et pesant 140 livres, a jusqu'à maintenant été inculpé des 20 vols qui lui auraient rapporté une dizaine de milliers de dollars.

Selon la police, il "travaillait" en compagnie d'une jeune fille. Il faisait ses visites au presbytère le dimanche, généralement après l'heure des messes.

Si le curé était présent, la jeune fille demandait à le rencontrer, présumément pour discuter de problèmes de divorce. S'il était absent, elle demandait la permission d'aller aux toilettes et distrairait l'attention de la femme de ménage. Dans les deux cas, l'homme restait seul et en profitait pour ouvrir les coffres et voler l'argent.

Dans les affaires résolues, cette tactique rapportait des sommes variant entre \$50 et \$1,000.

Le couple arrivait habituellement au presbytère à bord d'une Ford Thunderbird blanche ou bleue de l'année 1973.

Pour des raisons inconnues, les victimes de ces vols n'ont pas porté plainte à la police, sauf dans deux cas. C'est pourquoi la SQ prie les personnes ayant été victimes de crimes de ce genre de ne pas hésiter à prendre contact avec les enquêteurs.

Entente entre sept centres d'accueil et un club privé

par Roger BELLEFEUILLE

Sept centres d'accueil pour personnes âgées de la région de Québec viennent de faire un pied de nez au Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) en transigeant directement avec l'entreprise privée, en l'occurrence le club de santé Entrain, de Sainte-Foy.

En vertu de l'entente intervenue, le Foyer Notre-Dame-de-Lourdes prête à "Entrain" les services d'un éducateur physique en vue de la mise sur pied d'un programme d'activités physiques au bénéfice de la clientèle des sept centres d'accueil. Dans au moins deux centres, la moyenne d'âge des pensionnaires est de 82 ans. En pleine période de compressions budgétaires, l'initiative peut être vue comme un cadeau de \$45,000 du secteur public au secteur privé. Cette somme représente le salaire de l'éducateur physique pour une année et l'utilisation de divers équipements du centre de santé.

Selon le directeur général adjoint du CRSSS, M. Hubert Gauthier, cet organisme ne peut aucunement sanctionner de telles transactions. De telles initiatives, d'ajouter M. Gauthier, court-circuitent l'effort de planification régionale et vont à l'encontre d'une utilisation maximale des

ressources publiques. En outre, elles font échec au principe de complémentarité inter-établissements que le CRSSS tente péniblement d'insuffler.

Pour le directeur général du Foyer Notre-Dame-de-Lourdes, M. Robert Laroche, il s'agit là, grosso modo, de la meilleure façon d'utiliser les services de l'éducateur physique. Sinon, devait-il préciser, il aurait fallu le renvoyer chez lui tout en continuant de lui payer son salaire. Celui-ci était jusqu'à tout récemment coordonnateur des services d'éducation physique dans les sept centres d'hébergement. Sa compétence ne serait nullement en cause mais le programme offert jusque-là aurait finalement abouti à un cul-de-sac à la suite de tensions interdisciplinaires.

Les sept centres d'accueil concernés sont: Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Antoine, Pavillon Saint-Charles, Nazareth, Saint-Hilaire et Charlesbourg.

Le contrat d'une année serait en vue de l'élaboration d'un programme expérimental. Sur les 900 bénéficiaires des sept établissements, si l'on tient compte de la population vivant dans des pavillons ou fréquentant les centres de jour, une centaine pourrait finalement participer à ce programme.

60,000 bouteilles de poli à ongles rappelées

TORONTO (PC) — Mattel Canada Inc. rappelle 60,000 bouteilles de poli à ongles, l'un de ses produits Barbie.

Le président de Mattel, M. Leonard Croft, a déclaré hier que, d'après des examens, certaines bouteilles contenaient des bactéries qui seraient dangereuses pour

un enfant qui les avalerait.

M. Croft a ajouté que la société n'avait pas reçu de plainte et que les bouteilles n'étaient rap-

pelées que par mesure de précaution. Le produit n'est disponible que depuis août et on n'en a encore vendu qu'une petite quantité.

CONDOMINIUM A VENDRE PLACE MERCI

- 6 pièces
- 3 chambres à coucher
- Intérêt 12 1/2%, 5 ans
- 623-2039 ou 658-3644
- M. Jean-Pierre Goulet

MAGNIFIQUE CHALET

- Habitable à l'année; intérieur fini cèdre;
- Entièrement meublé;
- Au bord du fleuve à Kamouraski;
- 4 chambres à coucher.

Financement possible. Renseignements: 627-3857

AVIS

La Boulangerie Paquet, au service de sa clientèle depuis 53 ans, désire l'aviser qu'à compter du 3 octobre 1981, la boulangerie sera fermée le samedi toute la journée. Les heures d'ouverture seront dorénavant:

Lundi au mercredi: 9 heures à 18 heures
Jeudi et vendredi: 8 heures à 21 heures

PAIN REGAL ENR.

Spécialités: Pain Canadien - Pain de Sole - Pain salade - Pain de ménage - Pain de blé.

472 - 474 Bayard, Québec 8 Tél.: 524-1570

EXPOSITION DE TABLEAUX

SALLE DE RECEPTION DES JARDINS DE COULONGE
1500, avenue Beau Lieu, Sillery

(l'avenue Beau Lieu est située en face du Montmartre Canadien - 1679, ch. St-Louis, Sillery)

Du vendredi au mardi, 2, 3, 4, 5 et 6 octobre 1981, de 13h à 23h

Grandes facilités de stationnement

Oeuvres de: André Bessie - Aldo Cusan - Jean Delour - Paul Delormoz - Jim Halpin - Francesco Iacurto - RCA - Marie-Jeanne Essertaux - Clémence St-Laurent - Jeanne d'Arc Leclerc - Paul-Emile Lemeux - Julie Mussely - Gordon Pfeiffer - Anna Noth - Albert Rousseau - René Richard - RCA - Pierre Tabouillet - ainsi que la présentation en grande première de la lithographie de Jean Delour: "LA VRAIE GLOIRE".

Une sélection très choisie de 150 tableaux des meilleurs artistes, à la mesure de tous les budgets.

Cette annonce est notre seule publicité et tient lieu d'invitation personnelle

Vos hôtes, Hugues et Michèle de la Roche

HUGUES DE LA ROCHE & ASSOCIES
COURTIERS EN TABLEAUX

1500, avenue Beau Lieu, Sillery, suite 704, G1S 4M9 - Tél.: (418) 683-4580

Vente - Achat - Echange - Evaluation - Placements en valeurs d'art

Cet hiver pour L'ESPAGNE

VOYAGES EN LIBERTÉ

QUEBEC 687-5550
LEVIS 833-3725

Détenteur d'un permis du Québec



Par télécommande, le téléviseur se transforme en un système d'information, un journal électronique que l'on peut consulter à son gré.

On met la dernière main au journal électronique

L'expérience du journal électronique dans la région de Québec se précise à mesure que sont franchies les dernières étapes qui, dans quelques semaines, permettront à 80 foyers de Cap-Rouge de poser des questions à une banque d'informations sur l'actualité quotidienne.

Pendant que des équipes de Bell Canada commencent dans les foyers l'installation de téléviseurs qui se transforment par télécommande en un système d'information interactif, les fournisseurs d'informations, ceux qui sont chargés de faire le journal électronique, sont déjà au travail.

M. Pierre Mathieu, responsable du contenu du projet d'information visuelle Vista que gère Bell Canada, révèle que déjà 70 pages de nouvelles sont mises à jour quotidiennement.

Les sujets vont des résultats du sport aux informations sur le monde de la finance, de la météo, des avis de décès, des numéros gagnants de la lotto, etc.

C'est la compagnie sœur du journal LE SOLEIL, Edimédia, qui travaille depuis un an environ à mettre sur pied une banque d'informations pour ceux qui disposeront d'un terminal d'usage. Des expériences analogues ont lieu aussi dans d'autres parties du Canada.

Edimédia compte placer 3,200 pages d'informations dans la banque centrale. Ces informations sont traitées à un ordinateur à Toronto. Le centre de création des pages que les 80 foyers pourront consulter sur leur écran est situé à l'université du Québec, sur le boulevard Laurier, à Sainte-Foy. Cette

université est aussi, dans ce cas, un fournisseur d'informations sur ses cours et ses services.

Outre les nouvelles, Edimédia donnera des informations sur les loisirs, la consommation, le transport, les emplois, la vie communautaire à Cap-Rouge.

M. Mathieu a révélé que ce sont des étudiants en journalisme sous la direction de M. François Demers, de l'université Laval, qui s'occuperont de fournir les informations qui feront les manchettes sur la télévision interactive c'arougeoise.

A Cap-Rouge, des terminaux publics seront placés au centre municipal et au mail.

Dans ce journal électronique expérimental, les mises à jour hebdomadaires couvriront les activités culturelles, les magasins d'a-

limentation, les grands magasins, les petites annonces, les emplois, l'habitation.

Selon les besoins, les mises à jour seront faites pour les horaires de la télévision, les messages des organismes de Cap-Rouge, les équipes sportives locales, etc.

D'ici la mi-novembre, six terminaux seront installés dans la région de Montréal et l'an prochain, Bell Canada poussera plus loin l'expérience dans le secteur commercial. Entre-temps, les usagers de Vista auront été munis de claviers qui leur permettront de dialoguer véritablement avec l'ordinateur.

L'essai pilote du service Vista vise à acquérir de l'expérience pratique en matière de cueillette et d'affichage sur écran de télévision d'un grand nombre de renseignements divers, y compris de l'imagerie.

Biron veut transformer la forêt de Lotbinière en parc national

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-APOLLINAIRE — La forêt de Lotbinière transformée en un parc national. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, se propose de donner aux gens de sa circonscription un parc sauvage où ils pourront aller camper. Ce parc engloberait le vieux moulin du seigneur Joly, à Sainte-Emmélie, et le manoir de la Pointe-Platon, à Sainte-Croix.

Pour M. Biron, il s'agit d'un projet de nature à favoriser le développement touristique de Lotbinière. Le ministère de l'Énergie et des Ressources conserverait sa juridiction sur la forêt. Le ministère qui dirige le député de Lotbinière se chargerait, quant à lui, d'aménager

les sections ouvertes à la circulation du public.

Conférencier invité devant le Cercle de presse de la Rive-Sud de Québec, réuni hier soir à Saint-Apollinaire, M. Biron venait d'attirer l'attention sur le colloque qu'organise en novembre, à Saint-Edouard, la corporation du comté de Lotbinière en collaboration avec le Conseil régional de développement de Québec. Ce colloque a pour thème "le développement forestier, touristique et industriel de Lotbinière".

M. Biron s'est dit d'avis "qu'il ne sert à rien de rêver en couleur en pensant qu'on va avoir une usine de 2,000 em-

ploi dans Lotbinière". D'autre part, au plan touristique, les possibilités sont très riches, estime M. Biron, qui a profité de l'occasion pour réitérer sa confiance aux gens de Lotbinière. Il les qualifie de "vrai monde, chaleureux, hospitaliers, issus de la terre. Des gens qui finalement, dit-il, ont un gros bon sens". Pour attirer les touristes sur la Rive-Sud et ainsi profiter des retombées économiques de la Rive-Nord, "il va falloir cependant que les gens de Lotbinière posent des gestes concrets", a déclaré M. Biron.

Consortium de marketing

Les difficultés des

PME (petites et moyennes entreprises), dues principalement aux très hauts taux d'intérêt, ont également suscité l'intervention du conférencier. Il est revenu avec sa proposition de consortium de marketing. Dix ou quinze PME offrant la même

famille de produits pourraient fusionner quand vient le temps d'aller sur les marchés extérieurs. Le problème, estime M. Biron, c'est qu'on manque de bombardier et de Canam-manac sur les marchés internationaux. A cause de leur taille, les PME auraient donc avantage

à se regrouper. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme veut aider les chefs d'entreprises. On a déjà commencé à les rencontrer, dit M. Biron, qui a constaté, cependant, que "les chefs d'entreprises québécois ont l'esprit conservateur".

A NE PAS MANQUER

Une magnifique collection de tableaux d'artistes canadiens renommés, sera exposée à:

L'AUBERGE DES GOUVERNEURS A STE-FOY (Salon Vaudreuil)

3 jours seulement commençant le:

Vendredi: 2 octobre 1981 de 16h00 à 22h00

Samedi: 3 - dimanche: 4 octobre 1981 de 11h00 à 22h00

Cette exposition regroupe les oeuvres d'artistes tels que:

Artistes décédés:	M.A. Fortin	R. Pilot
John Hammond	A.J. Casson	M.A. Suzor-Côté
A.S. Scott		
M. Reinblatt		
Artistes contemporains:		
R. Richard	F. Iacurto	S. Cosgrove
Riopelle	A. L'Archevêque	C. Picher
A. Rousseau	M. Favreau	U. Bruni
P. Soulikias	L.P. Perron	G. Gingras
T. Lecor	J.D'Arc Le Clerc	B. Côté
G. Pfeiffer	L. Tremblay	C. Langevin
A. Bertounesque	G. Grondin	A. Besse
M. Raymond	J. Atala	L. Brunet
H. Beament	M. Dufour	J.-Paul Lemieux et autres...

GALERIE D'ART

Michel de Kerdour

Montréal — Tél.: 1-514-937-4633

4, Place Québec, Québec. Tél.: (418) 522-4341

Cette annonce tient lieu d'invitation

Les 3 jours du Faubourg

\$92.00

Un week-end merveilleux, tous frais inclus. Vous arrivez le vendredi et repartez le dimanche. Le forfait comprend: deux nuits à l'Auberge dans une chambre en occupation double, deux soupers, un dîner et deux déjeuners.

* Prix par personne, du 12 septembre au 12 novembre 1981.

Auberge du Faubourg

"l'art de bien vous recevoir"

De Québec: autoroute 20, sortie 414 (Saint-Jean-Port-Joli) Réservations: (418) 598-3301

EXPOSITION - VENTE

EXPOSITION - VENTE

Québec reprend son poste de leader



gilles
lesage

Il est illusoire d'espérer que la résolution d'urgence à l'étude à l'Assemblée nationale fasse l'unanimité des Québécois. Elle recueillera à tout le moins un large appui, un consensus solide. Et elle le mérite.

A sa face même, le texte présenté hier soir par M. Lévesque est le fruit d'un laboratoire compromis. Mais d'un compromis honorable et qui indique la seule voie à suivre dans les circonstances. Pour certains, la résolution gouvernementale n'est pas aussi catégorique et vitriolique qu'ils l'auraient souhaité. Pour d'autres, c'est un piège à ours ou un cheval de Troie. Les radicaux, péquistes ou libéraux, sont inquiets ou insatisfaits de ces concessions.

Mais pour la majorité des Québécois, y compris de leurs représentants à l'Assemblée, la motion du premier ministre est empreinte de sagesse et de maturité. En termes sobres, clairs, pondérés, elle ponctue l'urgence et la gravité de la situation, s'appuyant sur la substance même de l'avis de la Cour suprême. De façon solennelle, l'Assemblée réclame d'Ottawa qu'il renonce à sa démarche unilatérale; s'oppose à tout geste qui pourrait porter atteinte à ses droits et affecter ses pouvoirs sans son consentement; et demande aux onze gouvernements de reprendre sans délai les négociations, dans le respect des principes et des conventions qui doivent régir les modifications du régime fédéral canadien.

Certains chicanent le gouvernement, prétendant qu'il agit avec hâte et précipitation, et qu'il est peu

empressé de saisir le rameau d'olivier qui aurait été tendu par M. Trudeau. Je pense au contraire qu'il importe que le Québec affiche ses couleurs dans les meilleurs délais, avec fermeté, dignité et solidarité. D'autant plus rapidement qu'il serait malsain de laisser Ottawa interpréter et triturer à sa guise l'opinion de la Cour suprême, et s'en autoriser pour perpétrer son coup de force. Que d'autres provinces soient moins pressées, qu'elles ressentent moins l'urgence de reprendre l'initiative, cela se comprend fort bien, même si on peut le déplorer. Mais il n'en va pas de même pour le Québec.

...

Pour nous, plus que pour toute autre province, c'est le présent et l'avenir qui est en jeu. En agissant comme il le fait, Ottawa réduit les pouvoirs de l'Assemblée, porte atteinte à ses droits et privilèges. Comme le disait M. Ryan hier soir, l'Assemblée serait inconsciente et agirait avec légèreté si elle se laissait ainsi dépouiller, ou attendait que le rapatriement unilatéral soit consommé à Londres avant de protester avec toute la vigueur dont elle est capable.

Dans leurs interventions, MM. Lévesque et Ryan ont montré plus de noblesse et de sérénité que lors du pénible débat sur le même sujet, en novembre dernier. Avec une bonne dose d'humilité et de courage, chacun a mis de côté ses intérêts étroitement partisans pour penser qu'à son devoir d'état, dans le sens le plus noble. Ils tracent ainsi la voie à tous les Québécois qui attendent de leurs chefs un leadership dénué de mesquinerie et de faux-fuyants. Ils sont à la hauteur de la situation.

Mais le Québec, ainsi que le rappelle M. Ryan avec pertinence, ne doit pas se contenter de réagir et tenter de bloquer une manœuvre fédérale dangereuse et

inacceptable. La résistance et la lutte légitimes qu'évoque M. Lévesque doivent être accompagnées de propositions concrètes et précises. Pour éviter le pire, quelles sont les concessions que le gouvernement est disposé à faire, si Ottawa convoque les provinces, comme il devrait le faire?

Le gouvernement actuel du Québec est un excellent gardien de but. C'est son premier devoir et il excelle dans son rôle de chien de garde. Mais sa ligne d'attaque, sous peine de stérilité, ne doit pas se contenter d'être défensive et négative. Tirailé qu'il est entre son aile radicale et ses éléments modérés qui veulent respecter le mandat reçu en avril dernier, le gouvernement navigue souvent entre deux eaux, sinon en eaux troubles. Il lui appartient de clarifier cette fausse situation, avec transparence et sans faux-fuyants. En agissant ainsi, le gouvernement garderait l'initiative que le débat extraordinaire qui est engagé à Québec laisse heureusement entrevoir.

...

Il y a dix jours, M. Ryan avait dit que "si les initiatives du gouvernement fédéral acculent le Québec à une position de légitime défense de ses droits constitutionnels, la première loyauté du Parti libéral du Québec doit être envers le Québec, non à l'endroit du Parti libéral fédéral". Quoi qu'il lui en cuise dans son propre parti, M. Ryan a tenu parole, s'affichant "fondamentalement et résolument québécois". C'est un geste de lucidité et de courage lourd de signification, dont Ottawa devra prendre acte.

La résolution Lévesque-Ryan pourrait être adoptée telle quelle par les dix législatures provinciales. Un geste aussi solennel et inédit, loin d'isoler le Québec, lui redonnerait d'emblée le leadership qui lui revient de droit, dans la résistance au projet illégitime d'Ottawa.

au fil des idées

Double propagande aux frais du même public saturé...



marcel
pélipin

Le gouvernement Lévesque n'avait pas aussitôt fait connaître les premières mesures d'opposition au projet Trudeau qu'à Ottawa M. Jean Chrétien annonçait le lancement d'une vaste opération de propagande au Québec, pour annuler les efforts de persuasion du public que déploie le gouvernement du Québec.

Dans la pratique, cela signifie que les Québécois déboursent au moins un million de dollars — c'est le chiffre avancé par M. Lévesque — pour se convaincre entre eux de la nécessité de combattre le projet Trudeau et qu'ils en déboursent au moins autant, sinon plus, pour se faire convaincre du contraire par les autorités fédérales.

Cette guerre de propagande survient à peine dix-huit mois après le référendum, alors que les citoyens ont été littéralement inondés de publicité et de propagande vantant les mérites de l'une ou l'autre option, le coût de cette opération ayant été financé en grande partie par les deniers publics, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux.

Le Bureau fédéral d'information sur l'unité canadienne dispose d'un budget de \$9 millions pour ses programmes de publicité. Au moins \$4 millions seront requis pour alimenter la contre-attaque fédérale, selon un rapport de presse émanant d'Ottawa. S'il n'y a pas assez de fonds disponibles, il faudra annuler d'autres programmes au besoin, soutient un collaborateur de M. Chrétien.

Au Québec, la campagne intitulée "Minute Ottawa" ne constitue que la première phase d'une contre-offensive qui peut durer longtemps et entraîner des déboursés beaucoup plus élevés, si les onze gouvernements ne réussissent rapidement à trouver un compromis qui mettrait fin à la nouvelle guerre qui s'amorce.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, l'allocation de sommes importantes à la propagande a un côté indécent qui n'échappera pas aux milliers de citoyens à revenus modestes à qui les gouvernements prêchent de se serrer la ceinture.

Mais ce n'est pas là l'aspect

le plus inquiétant du problème que pose le recours systématique à la propagande scientifique pour faire triompher des idées. Le débat politique doit d'abord se faire dans les parlements, où des règles précises permettent aux tenants de thèses opposées de se faire entendre. Les élus disposent aussi de tribunes un peu partout au pays pour transmettre leurs messages. Ils sont également appuyés par des organisations politiques dont c'est précisément le rôle d'animer la population.

En décidant de s'emparer des fonds publics pour faire triompher leurs thèses, les gouvernements, tant à Ottawa qu'à Québec, élèvent la propagande au rang de saine méthode de gouvernement. Cela n'a plus rien à voir avec l'obligation d'informer. Il s'agit plutôt de faire financer par le public des combats politiques qui correspondent à l'idéologie différente et souvent contradictoire des parties en cause, à savoir les libéraux fédéraux d'un côté et les péquistes de l'autre.

Déjà les propos de MM. Trudeau et Lévesque donnent une bonne idée de "l'information incomplète" qu'ils s'approprient tous deux à livrer aux Québécois. M. Trudeau ne parle que des vertus de sa Charte des droits, sans évoquer le fait, reconnu par la Cour suprême, qu'il modifie le fédéralisme sans l'avis des victimes. M. Lévesque s'attarde plutôt à démontrer l'atteinte aux droits de la province, en glissant sur le caractère légal de l'initiative fédérale et surtout en ne faisant pas ressortir la pertinence du rapatriement de la constitution.

Ce que les citoyens veulent entendre, ce sont des solutions acceptables pour sortir de cette impasse, et non se faire encore une fois bousculer, à leurs frais, dans une guerre d'affiches, de slogans rythmés et d'images télévisées terrifiantes. Le point de vue des deux parties commence à être pas mal connu. Ce que le public perçoit plus difficilement, c'est une authentique volonté politique d'en arriver à un accord pour enfin passer à autre chose.

Si les gouvernements abusent de la propagande, comme ce semble devoir être le cas encore une fois, ils desserviront davantage leur cause qu'ils ne l'aideront, car la tentation de se désintéresser de ce débat interminable est déjà bien réelle dans la population.

La propagande ne saurait remplacer l'action.

bloc-notes



Une fête nationale récupérée



jacques
dumais

Le gouvernement du Parti québécois récupère à son profit des manifestations de la culture et des communications. Ses détracteurs et opposants s'en offensent et l'environnement n'est pas en mesure plus s'en étonner. Car cette formation politique est née grâce aux agents culturels à la fois les plus cotés, actifs et réceptifs en égard à l'idéal national et social qu'elle sous-tend et dit vouloir concrétiser dans les affres du pouvoir.

Non structurée, dispersée, la gauche idéologique québécoise ne s'impose pas dans les débats. L'actuel gouvernement abrite donc sa propre opposition de gauche avec le "groupe des onze". Il manipule en même temps la droite et facilement; incarnée par le Parti libéral, celle-ci est trop divisée de l'intérieur pour élaborer une alternative emballante du point de vue des

jeunes générations plus enthousiastes et créatives.

Ce dilemme inquiète pour la qualité de notre démocratie, la gouverne des affaires publiques et la sauvegarde de la moralité dans une société en mutations. Une illustration des excès consécutifs au monopole et à l'usure du pouvoir se retrouve dans cette grande enquête de "La Presse" sur les dessous organisationnels de notre fête nationale qui, des cabinets ministériels jusqu'aux comités locaux de la base, donne lieu à des conflits d'intérêts et à un véritable gaspillage de fonds publics. Le comité organisateur fait face à un déficit d'au moins \$1 million (sur un budget de \$3,250,000), au terme de l'exercice financier 1980-1981.

Avant même que la série d'articles n'ait été épuisée, battant de vitesse le doigt accusateur d'une opposition officielle toujours empêtrée, M. Lévesque lui-même s'avoue scandalisé et désire épurer la fête nationale à temps pour l'an prochain. Mais comme le premier ministre n'est pas complètement étranger dans une foire où s'agglutinent commanditaires, stratèges du OUI, fé-

tards péquistes ayant des "amis" à caser ou à récompenser, il vaudrait mieux ne pas tarder à prendre des mesures préventives et surtout impartiales.

Les autorités gouvernementales savaient officiellement depuis le printemps dernier qu'il se tramait des choses peu orthodoxes autour de l'organisation de la fête à Montréal. Les journaux de l'époque en parlaient abondamment. Dans le comté redevenu péquiste de Maisonneuve, par exemple, 1,500 pétitionnaires acheminaient leurs doléances à Québec. Quarante comités de quartiers exigeaient la mise en tutelle du comité organisateur montréalais et la tenue d'une enquête publique sur des irrégularités relevées.

Au cours de l'étude des crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en juin, le ministre responsable, M. Lucien Lessard, refuse d'instituer une enquête sans preuves ("Citez-moi un seul cas..."), disait M. Bourassa pendant l'affaire Paragon, avoue le contrôle a posteriori des fonds publics dont il est le garant, s'abrite derrière les pouvoirs d'enquête du Comité national (et

péquiste) des fêtes. M. Lessard, ce jour-là, avait à l'esprit le coup de force du Québec sur les Indiens de la Restigouche...

Dans ce dossier comme dans celui, également scabreux, de la Société d'habitation du Québec, l'opposition libérale démontre son rachitisme, se fiant aux coupures de presse mais incapable d'une investigation de son cru. A ce rythme-là, on se demande à quoi sert une opposition? Sur le plan culturel, les libéraux pêchent par leur absence et, comme dans le cas de l'organisation de la fête, ils laissent pleine latitude aux péquistes pour noyauter, de la base au sommet, des appareils ouverts au tripotage et au patronage.

Au début d'un second mandat, le gouvernement Lévesque semble faire bon marché de la moralité publique. Grâce à une presse plus vigilante et une opinion publique plus alerte, on découvrira sans doute d'autres pots aux roses. Ce gouvernement devrait aussi s'épurer en même temps qu'il réclame de tous une gestion serrée de la crise. Les Québécois méritent mieux qu'un gouvernement générant le doute sur lui-même.



Jack Lang, ministre français de la Culture, et son homologue québécois, Clément Richard: comme larrons en foire...

Les relations canado-québécoises Un autre bel épisode

Officiellement, le Canada et le Québec ont fait la paix en vue de la conférence des ministres de la Culture qui se tenait à Cotonou, capitale de la République populaire du Bénin.

Au sein de différentes délégations et des journalistes, on s'attendait à ce que l'histoire se répète encore une fois et que les délégués canadiens et québécois soient comme toujours à court de mots. Mais tel ne fut pas le cas. Du moins officiellement. C'était, en quelque sorte, une paix armée.

Les "frères ennemis" qui ont fait le délice des journalistes lors des réunions précédentes de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones avaient enterré leur hache de guerre. Il n'y a pas eu de guerre des drapeaux et pas de gros mots échangés. Du moins officiellement.

Mais, dans les faits, on a pu assister à différentes tensions qui ont eu l'heure de ne pas plaire aux délégués canadiens. Certes, porte-parole canadiens et qué-

bécois se sont bien asticotés au chapitre de la définition de mots comme "pays-membres" et "peuple". Mais sans grande bavure. C'était dans la nature même des choses comme a dit un général bien connu.

Toutefois, ce qui froissait davantage la délégation canadienne dirigée par le ministre des Communications, M. Francis Fox, c'était cette sorte de liaison tacite entre le ministre français de la Culture, M. Jack Lang, et le ministre québécois des Affaires culturelles, M. Clément Richard.

On revient infailliblement au vieux cliché de "Ténel trian-gle". Il y en avait un de trop dans le ménage. Et, les délégués canadiens sentaient bien que c'était eux... En outre, le ministre Clément Richard a été vu plus souvent avec le ministre Lang qu'avec le ministre canadien Francis Fox. Il y a de quoi froisser les susceptibilités canadiennes.

Puis vint la goutte qui a fait déborder le verre. Le Québec tient une réception et aucun re-

présentant canadien n'est invité. Au sein de la délégation canadienne, même si l'on est quel-que peu déçu, on ne s'en formalise pas trop. Quelques jours plus tard, c'est le Canada qui tient une réception. On invite poliment les représentants québécois. Mais aucun d'entre eux ne fait acte de présence.

Il n'en faut pas plus pour que les représentants canadiens lancent en coulisse quelques flèches empoisonnées à l'endroit des délégués québécois. D'autant plus que cette réception tourne rapidement en queue de poisson.

Clément Richard explique qu'il ne pouvait être présent puisque la réunion des ministres de la Culture s'est terminée tardivement et qu'en soirée il devait répondre à une invitation du "camarade" président de la République populaire du Bénin, M. Mathieu Kérékou.

C'est là en fait un autre des beaux épisodes des relations harmonieuses canado-québécoises (sic).

La conférence des espoirs perdus



Réjean Lacombe

COTONOU (Bénin) — "Cotonou est une grande occasion qu'il ne faut pas manquer!" Le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) des pays francophones, M. Dankoulodo Dan Dicko, est friand de phrases-chocs où s'entremêlent volontiers des cris d'espoir et de désespoir.

Pourtant, lorsqu'il a invité les ministres de la Culture de 34 pays francophones, membres de l'agence, à ne pas rater ce premier rendez-vous, c'est comme s'il doutait profondément du succès de cette "Conférence de Cotonou".

En fait, cette première rencontre des ministres de la Culture devait préparer en quelque sorte la voie à un nouvel équilibre Nord-Sud au chapitre des échanges culturels. Mais, au terme de cette rencontre de deux jours qui avait été précédée de quatre jours de discussions intensives au niveau des experts des 34 pays impliqués, on est porté à croire que la Conférence de Cotonou n'aura été rien d'autre que la conférence des espoirs perdus.

Tout au plus, les ministres de la Culture ont-ils réussi à accoucher d'une déclaration commune, baptisée pompeusement la "Déclaration de Cotonou". Il s'agit là d'une prise de position timide qui est loin de répondre aux nombreux espoirs de ceux qui croyaient que cette rencontre allait être l'aboutissement pure et simple d'un nouveau partage Nord-Sud en matière culturelle.

Evidemment, c'était là la solution idéale. Une sorte de point de départ et de point d'arrivée à la fois. Le rêve chimérique. C'était aussi mettre beaucoup trop d'espoir dans une rencontre qui n'avait jamais eu de précédent.

La Conférence de Cotonou, qui a réuni il y a une quinzaine trente-quatre ministres de la Culture d'Etats francophones, n'a pas donné les résultats escomptés. Il en est du moins résulté un énoncé de principes pavant la voie à un dialogue Nord-Sud au chapitre des échanges culturels. Invité de l'Agence de coopération technique et culturelle, Réjean Lacombe, du SOLEIL, fait le point.

La prudence

Mais, malgré ces déceptions, la rencontre de Cotonou n'aura pas été vaine. Les ministres de la Culture ont choisi à tort ou à raison la voie de la prudence. Ils ont tout simplement balisé les actions à venir. De plus, ils ont entrebâillé la porte aux nombreux espoirs, provenant principalement des pays du Sud, qui flottaient à l'aube de cette conférence.

La "Déclaration de Cotonou", sorte de point final à cette conférence du 18 et 19 septembre dernier, en est une preuve éclatante. Les ministres de la Culture proclament bien haut "leur volonté d'établir entre les peuples représentés, au sein de l'agence une aire de coopération culturelle privilégiée, fondée sur l'égalité des cultures et des hommes et sur la complémentarité des apports".

Cette prise de conscience les amène donc à "œuvrer à la suppression de toutes les entraves qui, à l'heure actuelle, rendent illusoire un échange équitable entre les cultures".

Dans un même souffle, les ministres de la Culture veulent intensifier la coopération et les échanges culturels dans un esprit de solidarité en vue du développement harmonieux des cultures nationales représentées au sein de l'ACCT.

De plus, ils veulent mettre au point des mesures concrètes susceptibles de

favoriser la diffusion des cultures les moins connues, au niveau national et entre les pays-membres de l'agence notamment dans les pays technologiquement avancés.

Abordant, par ailleurs, l'épineuse question financière, les ministres de la Culture veulent susciter et faciliter la mise en commun des moyens financiers pour la réalisation de programmes de développement culturel, notamment la revalorisation des langues nationales comme véhicule du savoir.

Finalement, ils s'engagent à mettre de l'avant une action pour la sauvegarde du patrimoine culturel des pays participants.

Les énoncés de principe

On se rend donc rapidement à l'évidence, à la lecture de ces cinq décisions qui constituent la toile de fond de la conférence de Cotonou, que les ministres de la Culture ont davantage structuré une déclaration commune à partir uniquement d'énoncés de principe.

Quant aux moyens à prendre pour atteindre ces différents buts, c'est le silence le plus complet. Tout le monde demeure sur son appétit.

Pourtant, le document de travail réalisé par l'ACCT ne pêchait pas par absence de projets intéressants. Il était question du fameux "Rendez-vous international d'expression française", de la

création d'une bibliothèque internationale, etc.

Maintenant, du moins dans un avenir immédiat, il n'est plus question de ces "Rendez-vous". Pas plus qu'il n'est question de la création de cette "bibliothèque internationale francophone". A ce chapitre, on se contente d'un fichier central.

Or, le vœu exprimé par le secrétaire général de l'ACCT, Dan Dicko, à l'ouverture de la conférence est loin d'être exaucé. "Il s'agit cette fois, disait-il, de sortir de l'ornière des vœux pieux et des sempiternelles promesses d'entreprendre".

A la lumière de la "Déclaration de Cotonou", il est clair que M. Dan Dicko devra encore fouiller au fond de sa mémoire et trouver l'énergie nécessaire dans le but de trouver de nouvelles phrases-chocs s'il veut à tout prix ébranler quelque peu le manque d'initiative des ministres de la Culture.

Entre-temps, le Nord pourra continuer à se satisfaire de son opinion préfabriquée à l'effet que la culture africaine se limite aux danses effrénées au son d'un tam-tam exotique.

Nord-Sud

Mais, il existe au moins un point sur lequel Dankoulodo Dan Dicko aura réussi à se faire entendre clairement: le déséquilibre Nord-Sud.

Dans un premier temps, les experts

qui s'étaient réunis du 14 au 16 septembre ont approuvé la teneur du document de travail préparé par l'ACCT. Ils en viennent même à la conclusion qu'il importe d'accorder une attention particulière aux identités culturelles et nationales.

Ils invitent du même souffle l'agence à poursuivre la réflexion entamée, d'agir en vue de l'établissement d'un nouvel ordre culturel lié à un dialogue égalitaire et créatif des cultures et de mettre en oeuvre les moyens matériels et financiers nécessaires pour sa réalisation.

Dans son document de travail, l'ACCT proposait une série de remèdes pour contrer le déséquilibre Nord-Sud. A la lumière de ces propositions, les experts mettent l'accent sur la nécessité d'introduire, au sein des programmes d'enseignement des pays du Nord, les éléments didactiques susceptibles de faire fructifier un dialogue interculturel.

Il est vrai qu'à l'ouverture de la conférence M. Dan Dicko avait quelque peu tourné le fer dans la plaie et ce à la grande satisfaction des pays du Sud. "Dans la longue fréquentation entre le Nord et le Sud, disait-il, c'est le Sud qui s'est le plus souvent trouvé dans l'obligation d'aller à l'école de l'autre".

Pour lui le noeud du problème se situe à ce point précis d'un déséquilibre trop longtemps entretenu et qui doit à tout prix disparaître si l'on ne veut pas que le pire s'inscrive à la place du possible.

En fait, les pays africains estiment qu'il est temps que le Nord accepte la démarche inverse et cesse d'appréhender le Sud comme un silo de labour humain à meilleur prix, de ressources naturelles et de richesses en matières premières à exploiter.

Ces semonces passées et les décisions prises, les représentants des pays africains se disent satisfaits. Mais, c'est du bout des lèvres qu'ils expriment leur satisfaction, comme si les vœux exprimés par les ministres de la Culture ne devaient prendre toute leur signification que lorsque des gestes concrets et sans retour auront été posés.

Dernier rapport de la Banque mondiale

La voie étroite du développement

par Daniel SOLANO
de l'AFP

...Selon les prévisions de la Banque mondiale, les pays en voie de développement devraient enregistrer au cours des années '80 une détérioration sensible de leur situation économique. Deux scénarios d'évolution du taux de croissance du Produit national brut (PNB) par habitant sont présentés: une hypothèse haute et une hypothèse basse.

Par ailleurs, les Etats dont le PNB par habitant est inférieur ou égal à \$370 sont inclus dans la catégorie des pays à faible revenu; et les autres dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

Pour l'ensemble des pays en développement, le taux de croissance du PNB par habitant atteindrait 2,2 pour 100 ou 3,3 pour 100 selon les hypothèses. A titre de comparaison, l'évolution de cet indicateur a été de 2,7 pour 100 au cours des années '70 et de 3,5 pour 100 au cours de la décennie précédente.

Cette statistique globale recouvre néanmoins des situations très différentes. Ainsi, les pays d'Afrique importateurs de pétrole ne peuvent espérer au mieux qu'une croissance de l'ordre de 0,1 - 0,3 pour 100 par an. Pour l'ensemble des pays à faible revenu, importateurs de pétrole, le taux de croissance serait de 0,7 pour 100 ou de 1,8 pour 100 selon les scénarios. Les pays à revenu intermédiaire importateurs de pétrole apparaissent plus favorisés avec des taux de 2,1 pour 100 ou de 3,4 pour 100.

La Banque mondiale vient de rendre public son dernier rapport sur le développement dans le monde. Ce document, publié depuis 1978, représente une source essentielle d'information sur les problèmes des pays en voie de développement. L'édition 1981 prend une importance particulière compte tenu de la prochaine réunion de Cancun, au Mexique, consacrée à la relance du dialogue Nord-Sud. Daniel Solano, de l'agence France-Presse, nous résume ce document.

Les perspectives seraient pourtant nettement plus favorables pour certains groupes de pays. Ainsi, l'accroissement du PNB par habitant des pays exportateurs de pétrole serait de 2,9 pour 100 ou de 4 pour 100; ce qui signifie une amélioration par rapport aux années '70. Pour les pays de l'est de l'Asie et du Pacifique la situation est encore plus encourageante: un taux de croissance de 4,3 pour 100 est envisagé dans l'hypothèse basse; et un taux de 6 pour 100 dans l'hypothèse haute soit une accélération par rapport aux années '70 et aux années '60.

La Banque mondiale évalue la croissance des pays industrialisés au cours de cette même période à 2,3 pour 100 ou 3,1 pour 100 en fonction des hypothèses. Dans ces conditions ce n'est pas tant la brèche entre le "Nord" et le "Sud" qui risque de s'élargir; mais plutôt celle entre les pays industrialisés et les pays à revenu intermédiaire d'un côté et les pays à

faible revenu de l'autre. A cet égard, la Banque mondiale rappelle que 750 millions d'habitants de la planète vivent dans des conditions de "pauvreté absolue" soit un tiers de la population des pays en développement. Dans l'hypothèse basse, ce chiffre passerait à 850 millions à la fin du siècle.

Les auteurs du rapport mettent en évidence un phénomène qui, de leur point de vue, semble capital: l'intégration croissante des pays en développement à l'économie mondiale. A la fin de cette décennie, ceux-ci devraient représenter en effet 20 pour 100 de la production mondiale et 25 pour 100 des échanges internationaux.

La Banque mondiale insiste sur la liaison entre la croissance économique d'un pays et le degré d'ouverture au commerce international. Ainsi les pays à revenu intermédiaire importateurs de pétrole ont maintenu une expansion soutenue pendant les années '70 grâce à une

intégration accrue au processus de la division internationale du travail.

Certes, il en est résulté un accroissement de l'endettement, notamment vis-à-vis des banques commerciales des pays industrialisés. La dette totale des pays en développement contractée auprès de créanciers privés est passée de 32 milliards de dollars en 1970 à 284 milliards de dollars à la fin de 1980. Le rapport montre l'insuffisance et la mauvaise distribution de l'effort des pays riches. L'aide publique au développement, exprimée en pourcentage du PNB des pays industrialisés, est passée de 0,29 pour 100 en 1973 à 0,36 pour 100 en 1975. Mais depuis cette date, ce ratio n'a pratiquement pas évolué. Surtout, les sommes versées aux pays les plus pauvres (37 pour 100 seulement de l'aide publique en 1979) ont diminué entre 1975 et 1980 si l'on tient compte de l'effet de la hausse des prix.

Pourtant, les pays industrialisés ont

besoin des pays en développement qui représentent un marché non négligeable.

Les propositions de la Banque mondiale

Les experts de la Banque mondiale estiment que les gouvernements des pays concernés doivent procéder à un ajustement aux nouvelles conditions économiques. Le rapport suggère une ouverture accrue aux échanges internationaux, une utilisation plus rationnelle de l'énergie et un accroissement de l'épargne. Toutefois, les auteurs du document soulignent avec une prudence qui traduit leur sensibilité aux problèmes du développement la difficulté de procéder à un tel ajustement, notamment dans les pays les plus pauvres.

Par ailleurs, la Banque mondiale plaide pour un accroissement de l'aide. Le rapport souligne la complémentarité des apports publics et privés de capitaux. Dans le domaine de l'énergie, par exemple, le rapport reconnaît implicitement l'apport des compagnies pétrolières mais rappelle également le rôle indispensable des organismes internationaux.

Ce document représente une contribution essentielle aux discussions actuelles sur une éventuelle relance du dialogue Nord-Sud. En refusant le dogmatisme des positions extrémistes, le "Rapport sur le développement dans le monde" peut aider à définir une position claire des pays industrialisés face aux exigences légitimes des pays en développement.

Le retour de la maquette DuBerger, c'est grâce à la SSJBQ

En visitant le centre d'interprétation du parc de l'Artillerie, à Québec, nous pouvons, maintenant, voir en permanence, dans une cloche de verre, le plan relief de la ville de Québec construit par Jean-Baptiste DuBerger, en 1810.

Ce montage magistral est l'oeuvre de Parcs Canada qui a fait un effort pour donner un historique succinct mais assez complet des événements attachés à ce plan relief.

En évaluant tout ce qui s'est fait pour et autour de cette oeuvre depuis 175 ans, je peux vous dire qu'un assez volumineux bouquin peut être écrit. Toutefois, Parcs

Canada, dans quelques textes bilingues, clairs et précis, a su nous donner les principaux faits entourant ce que nous nommons jusqu'à il y a 6 mois, "La maquette DuBerger". De plus, dans ces textes documentaires, les responsables du programme de la mise en valeur de la "Maquette DuBerger", au parc de l'Artillerie, n'ont pas oublié l'action menée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, depuis le 24 juillet 1961.

Dans un cahier à feuilles mobiles, plastifiées, nous retrouvons une lettre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, datée du 24 juillet 1961, dans laquelle le président

général du temps, M. Emilius Jobin, appuyait une requête de la Commission des monuments historiques, concernant le retour à Québec de la maquette DuBerger, conservée aux Archives d'Ottawa. Parcs Canada va plus loin et inscrit, gravé sur une plaque murale: "Finalement, en 1978-1979, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec prend l'initiative du dossier. Son action soutenue pendant plus de un an suscite alors un nombre sans précédent d'appuis".

Merci aux responsables de Parcs Canada qui ont reconnu ce que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a fait dans cette res-

titution aux Québécois de leur plan relief.

Ces deux faits révélés de façon permanente aux visiteurs du centre d'interprétation du parc de l'Artillerie, situé à proximité de la porte Saint-Jean, font contrepoids à l'égoïsme qu'ont manifesté les ministres fédéraux, M. Gilles Lamontagne en tête, lors de l'inauguration de cette mise en valeur du plan relief de la ville de Québec.

Dr J.-Edouard Richard,
ex-président général,
président du comité des
affaires publiques de la
Société St-Jean-Baptiste de Québec



La maquette DuBerger

Les motels du boul. Hamel méritent aussi l'encouragement des Québécois

Suite à la lettre de M. Marc Delisle, de Sillery, je suis en parfait accord avec les propos de ce dernier, à l'effet qu'un appui massif des Québécois aidera l'Auberge des Gouverneurs à sortir de l'impasse momentanée à laquelle elle a fait face dû à la conjoncture économique actuelle.

Cependant, dans le même cadre d'idées, j'aimerais trouver des personnes ou des organismes québécois, prêts à lancer un appel général pour venir prêter main forte aux petits propriétaires des motels du boulevard Hamel. Eux aussi ont à faire face aux mêmes problèmes économiques; ceux-ci deviennent catastrophiques lors du renouvellement d'hypothèque et de la réalisation de projets de rénovation de leur entreprise.

C'est très louable de vouloir sauver les gros, mais il ne faudrait pas oublier les petits qui essaient de survivre dans des situations et des conditions identiques, avec des moyens beaucoup plus restreints et des revenus très inférieurs pour les mêmes services à la clientèle.

Durant la saison estivale surtout, le surplus touristique de l'Auberge des Gouverneurs profite à qui? (Sûrement pas aux petits motels). S'il faut se serrer les coudes pour venir à la rescousse des gros, il faudrait agir de même pour donner le coup de pouce dépanneur aux petits propriétaires des motels

québécois pour qui la situation est encore plus désastreuse.

A titre de suggestions, les municipalités, les Chambres de commerce et les ministères concernés devraient faire des efforts pour sensibiliser les Québécois à l'effet que lorsqu'ils logent dans les mo-

tels du boulevard Hamel, ils encouragent les leurs, ils investissent chez eux et ils logent chez eux.

Pour conclure, je souhaite une réaction positive à ce complément de logique purement québécoise.

Jean-Denis Doyon
Sainte-Foy

"C'est vrai, les automobilistes ne respectent rien"

Réponse à Sylvia Bergeron.

"A Québec les automobilistes ne respectent pas les lois de la circulation".

Il n'y a plus rien à respecter au Québec depuis la venue de l'assurance-auto, et depuis que les policiers ont décidé d'être très occupés.

"Si tu fais un arrêt tu risques de te faire frapper derrière, alors comment se protéger".

Se protéger soi-même dans sa voiture en cas de choc, protéger son auto, une compagnie d'assurance vous vendra certainement une protection. Si jamais une collision survient vous êtes tous les deux protégés, par la Régie de l'assurance-auto du Québec.

Les automobilistes semblent rire des limites de vitesse dans la ville. Hé oui, ils en rient partout en ville, comme en campagne, comme sur les autoroutes. Ils ont en leur possession pour un petit \$200, un

détecteur de radar, nouvellement sorti du marché. Et les policiers ont beaucoup de travail.

Tout ça, ça fait partie de la société. Je veux dire que ça rentre dans le contexte normal de la vie québécoise dans la ville de Québec, dans la province de Québec.

Peut-être que votre missive aura porté fruits. Espérons-le... Mais je me permets une suggestion: dans les endroits tragiques, qu'on autorise les entreprises privées de détectives et d'enquêteurs à émettre des contraventions. Oh, là, là, il y aurait moins de chômeurs, moins de fous de la vitesse et votre prime d'assurance-auto augmenterait plutôt d'augmenter diminuerait...

Car vous n'ignorez pas qu'en 1982, la Régie de l'assurance-auto augmentera et que votre assurance privée augmentera également.

Marjolaine Savard
Pont-Rouge

Conseil à la CTCUQ au sujet des billets

Etant utilisateur du réseau d'autobus de la CTCUQ et conscient des difficultés qu'entraîne la mise sur pied d'un circuit de transport en commun, j'aurais cependant une recommandation à apporter aux dirigeants de la commission. Celle-ci concerne le mode de paiement auquel les utilisateurs sont soumis pour se prévaloir de ses services.

La carte de passage, valide pour un mois, que l'on peut se procurer à maints endroits et dont le prix est très raisonnable est certes une initiative louable, d'autant plus qu'elle permet à la commission de recueillir d'avance une partie de ses revenus au début de chaque mois. Elle permet aussi aux personnes qui utilisent le service de façon régulière de réaliser des éco-

nomies sur les frais de passage et leur évite aussi d'avoir à payer à chaque fois la somme de \$0.60.

Dans mon cas, et c'est sûrement celui de bien d'autres, je ne peux me prévaloir de cette carte car je n'ai pas à utiliser les services de la CTCUQ de façon régulière. Il ne serait donc pas rentable de me la procurer. Il ne me reste qu'à déposer la somme de \$0.60 lors de chaque passage. Cependant, ce mode de paiement m'oblige à disposer d'une quantité suffisante de monnaie à chaque fois que je prévois utiliser le service d'autobus pour mes déplacements. Or, il n'est pas possible de prévoir à l'avance tous mes déplacements en autobus et il arrive souvent que je ne dispose pas alors d'une quantité de monnaie suffisante pour le passage, d'autant plus qu'on ne retrouve pas un dépanneur ou un restaurant à chaque pâté de maisons. De plus, leurs commis sont souvent réticents à nous donner de la monnaie sans achat de notre part. Ceci provoque donc un grand nombre de situations assez désagréables comme par exemple des retards, des vêtements mouillés et bien d'autres encore.

Je préconise donc comme soulagement à ce problème, la vente

par la commission de livrets contenant une certaine quantité de billets de passage, par exemple une dizaine, utilisables en tout temps et chacun équivalant à la somme exigée lors d'un passage. Ces livrets pourraient être disponibles aux mêmes endroits où l'on vend la carte de passage. Cette pratique est en vigueur dans bien des villes d'Amérique du Nord, notamment à Montréal et s'avère très efficace et satisfaisante pour les usagers des services de transport en commun. Cela n'exigerait pas d'investissements majeurs pour la commission et éliminerait bien des petits inconvénients auxquels nous sommes confrontés régulièrement.

On ne cesse de parler en faveur du développement du transport en commun et on sait aussi combien il est difficile de changer les habitudes de vie des gens, en particulier leur moyen de transport. Cependant, si les études effectuées par la CTCUQ pour mieux adapter ses parcours étaient conjuguées à des petits raffinements comme celui que je propose ici, cela ne pourrait que jouer en faveur d'une amélioration du service.

François Lefebvre
Québec

"Pitié pour la jument Magie"

Cher M. Champagne...

A propos des chevaux de calèches à Québec, je suis contente de ne pas être seule à être peinée de voir toutes les souffrances que ces pauvres chevaux endurent en silence, sans que tout ces touristes ne prennent conscience qu'en se payant une balade, ils coopèrent à ce que les calèches continuent de rouler à Québec.

J'ai bien de la misère à les voir ces pauvres bêtes, mais c'est plus fort que moi et je m'y rends à toutes mes visites à Québec.

Alors je les regarde un à un. Tous et j'appuie sur "tous" ont les sabots mal ferrés et la corne trop sèche, dû à un manque d'humidité propre, qu'ils se retrouvent dans un bon passage vert, ce qu'ils ne reverront jamais car l'abattoir est leur dernière étape. Les ¾ sont trop maigres et ne sont pas de grosseur à faire des travaux comme ceux des rues de Québec. Leurs lèvres pendantes et sèches démontrent leur fatigue et ils ont soif. Ils manquent d'eau, un cheval boit plusieurs gallons d'eau par jour.

En plus, quelquefois en déplaçant leurs sangles, il y a des plaies qui ne sont pas sèches. Puis ils travaillent plus que huit heures par jour l'été. J'ai peut-être l'air d'en mentir beaucoup mais tout ça est vrai.

Ceux qui les possèdent n'ont aucun respect pour eux et surtout ils ne les aiment pas et ont encore moins de pitié. Ils ne pensent qu'à leur poche pleine d'argent.

Pour vous mentionner un cas en particulier. Une pauvre jument qui s'appelle Magie, de race Standard Bred, était là, à la terrasse du Château, elle a attiré mon attention à cause de ses os, et son souffle très fort, je l'ai observée puis en 15 minutes elle est tombée 4 fois en se relevant aussitôt. Alors je l'ai mentionné à un cocher, sa réponse: "Elle aime faire ça, elle s'amuse".

Impossible, elle était visiblement trop faible. Je l'ai recherchée plus tard, son hangar était passable, mais les autres que j'ai vus étaient très sales, pleins de courants d'air, humides, noirs et ils sont dans leurs excréments, ils sont très malheureux.

Puis en le mentionnant à la SPCA, je me suis rendu compte qu'ils ne s'en soucient guère. Donc, j'ignore ce qui va faire cesser cet abus.

Alors je vous souhaite de retrouver cette dame témoin.

Si vous entendez parler de pitié, j'aimerais en faire passer. Ça serait un début!

Bonne chance!

Mona-Lise Doyon
Thetford-Mines

"Qui a parlé au nom de Gaspé 1534-1984?"

"Gaspé 1534-1984"
Gaspé, Qué.

Compétence de M. Gilles Brilant, prés.

Au cours de l'été, j'ai dénoncé dans les journaux le traitement imposé par un groupe de promoteurs de Québec, à la population de Gaspé, dans le cadre des fêtes de 1984.

J'ai bel et bien signé ces articles de mon nom personnel, donc à titre de citoyen de Gaspé exprimant son opinion libre sur un sujet d'intérêt public. Nulle part, dans ces articles, ai-je mentionné ou prétendu que je parlais au nom de quelque organisme que ce soit. D'où ma surprise amusée en constatant les précisions puériles que votre organisme a jugé bon d'apporter à ce sujet tant dans la presse parlée qu'écrite.

Lors de l'assemblée de "Gaspé 1534-1984", le 8 septembre dernier,

on m'a demandé de m'abstenir d'écrire sur le sujet des fêtes de 1984, à moins de soumettre mon texte pour approbation. De plus, on m'a avisé de bien vouloir endosser la politique de docilité et de servilité envers le bureau chef de Québec, telle que pronée par votre organisme. Ce qui, pour moi, équivaudrait à un blanc-seing.

Vous comprendrez, cher Monsieur, que je ne puisse souscrire à de telles conditions: renoncer à ma liberté d'expression, subir la censure des directeurs et faire vœu d'obéissance aux messieurs de Québec. Tout cela parce que je fournis des services bénévoles à un organisme.

En conséquence, j'estime que ma présence n'est plus requise et vous prie de bien vouloir accepter ma démission à compter de la date de la présente.

J.R. Leblanc
Cap-des-Rosiers

Réactions en chaîne à la suite de coupures budgétaires

Monsieur le premier ministre,

Vendredi, à 16h, j'apprends d'une manière des plus naturelles la décision de mon supérieur administratif de fermer le poste que j'occupe à la Clinique externe psychiatrique de l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski. D'abord époustoufflée par l'impact autant personnel, étant soutien d'une famille de 4 personnes, que professionnel puisque la clientèle dont je m'occupe est de cette catégorie de la population qui est la plus démunie et la plus vulnérable.

Eh oui, je suis un de ces professionnels oeuvrant depuis 5 années au Centre de services sociaux du Bas-du-Fluve, travaillant avec des gens vivant des problèmes d'intégration, d'organisation et de fonctionnement psycho-social et qui, si des services concrets ne leur sont pas rendus, entraînent dans la vie de tous les jours des répercussions sociales graves. Citons le suicide, le divorce, l'agression, le viol où nous agissons à titre curatif et préventif et, ceci concrètement, à chaque jour.

De toute évidence, les victimes des coupures budgétaires seront avant tout les bénéficiaires et les professionnels sur le terrain de première ligne; et non, bien sûr, ceux qui décident de ces coupures. Où donc se font la prévention et la protection sociale si ce n'est dans les interventions directes auprès des populations qui requièrent nos services afin de maintenir leur propre équilibre et celui encore plus fragile de notre belle organisation sociale?

Vingt-huit mille Québécois sont hospitalisés chaque année pour des maladies mentales dans les hôpitaux du Québec. Dans notre petite clinique à Rimouski, nous rencontrons 150 personnes par année, ceci à titre d'externes, afin de leur éviter l'hospitalisation en leur permettant de conserver leur travail et de fonctionner quand même dans la société. On évite ainsi que ces personnes coûtent cher à l'État; pas seulement dans le secteur hospitalier, mais également dans tous les autres services du ministère des Affaires sociales et dans ceux pas très intéressants du ministère de la Justice.

Compte tenu de ces faits, je me pose sérieusement la question si votre ministre des Affaires sociales n'a pas menti carrément en pleine face de toute la population quand il a dit qu'il n'opérerait pas ses réductions budgétaires dans les secteurs essentiels et ne réduirait en aucune façon la qualité des services directs à la clientèle. Je vous préciserai ici que j'agis en tant que travailleuse sociale en

psychiatrie, au sein d'une équipe multidisciplinaire de professionnels de la santé mentale et ceci à la suite d'un contrat de service requis par l'hôpital à mon employeur: le CSSBF.

Comme pour les autres professionnels diplômés en service social, notre seul employeur possible ne peut être que ce ministère; aussi je vous demande si, pour réaliser l'économie d'un salaire de \$25,000 il vous apparaît intéressant de désorganiser financièrement ma famille puis de la prendre en charge par la suite sur l'aide sociale; tout en maintenant des patrons comme le mien à des salaires variant entre \$35,000 et \$50,000 par année, bien dissimulés derrière des titres ronflants, au fond d'un bureau, loin des problèmes quotidiens de la clientèle. D'ailleurs il est reconnu depuis longtemps qu'au CSSBF le nombre de patrons dépasse les normes requises par le ministère. Pour satisfaire à ces coupures budgétaires, ils ne signeront sûrement pas leur renvoi mais préféreront s'attaquer à ceux qui leur semblent les plus vulnérables syndicalement (ceux qui se mélangent uniquement de bien faire leur travail et qui croient que leur efficacité et leur mérite, reconnus par ce même patron, leur permettraient d'être utiles longtemps dans un travail aimé). Probablement s'attaqueront-ils aussi à quelques secrétaires tousjours selon le prétexte qu'il est mieux de voir trois personnes dans la rue afin de sauver l'équivalent de son salaire.

Faisant face à la crise actuelle, les travailleurs québécois ont prouvé qu'ils étaient capables d'augmenter leur productivité au-dessus de la moyenne canadienne; quand cela sera-t-il le tour de nos nombreux patrons? Si pour prouver cette efficacité, les cadres du CSS choisissent les employés qu'il apparaît plus facile à mettre dehors, au lieu de prendre en considération l'expérience de leurs praticiens, l'urgence et la nécessité de leur tâche, la compétence et leur mérite; monsieur le premier ministre ils en font la preuve par l'absurde! Vous n'aurez pas besoin de mon expérience, ni de mes compétences, monsieur Lévêque, pour prévoir une affluence encore plus grande dans les hôpitaux, les bureaux d'aide sociale ou même les prisons.

Pour nos clients, ce sera seulement lorsque bien écrasés au sol ou à genoux que les services des Affaires sociales daigneront s'occuper d'eux afin de ranger quelque part leur misère...

Claudette Belzile-Tremblay, B. s.s.
St-Valérien (Québec)

Réticences à propos de diplômés en technologie

Monsieur Camille Laurin
Ministre de l'Éducation

OBJET: Intégration des étudiants de l'Ecole de technologie (ETS) à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ).

Le vice-président de l'université du Québec, M. Pierre Casalis, affirme que le mandat de l'ETS limite le nombre total des crédits à 75 pour éviter aux étudiants, qui sortent généralement du cégep professionnel, une répétition de cours en soustrayant du curriculum normal des ingénieurs les crédits précédemment obtenus par les candidats à l'ETS. De plus, le mandat de l'ETS partage le programme en deux parties: les disciplines fondamentales et une formation pratique en technologie. Cette dernière formation est donnée obligatoirement en milieu de travail et l'encadrement assuré par des professeurs et non pas des "lointains tuteurs".

M. Casalis aurait dû préciser que les étudiants reçoivent 12 crédits pour les stages pratiques, ce qui en fait diminuer le nombre de crédits de cours à 63. Également, étant ingénieur au ministère des Transports, et ayant eu à sa charge des stagiaires provenant de l'ETS et de l'université de Sherbrooke, je puis affirmer que pour les cas qui me concernent, que "l'encadrement par des professeurs" au sujet des étudiants provenant de l'ETS, je ne l'ai ja-

mais constaté. Tout comme pour les étudiants provenant de la faculté de génie de l'université de Sherbrooke, la supervision consiste à une visite d'un coordonnateur pour vérifier le niveau du stage, si l'étudiant donnait un rendement acceptable, etc. Où sont les professeurs de l'ETS pendant la formation pratique? Il faudrait préciser que les étudiants en génie provenant de l'université de Sherbrooke font 5 stages pratiques de 4 mois et ne reçoivent aucun crédit pour ces stages et que ceux provenant de l'ETS font 2 stages pratiques répartis en un stage de 8 mois et un de 4 mois et reçoivent 12 crédits pour ces stages.

Comment un étudiant provenant de l'université Laval, Sherbrooke, polytechnique ou d'ailleurs et ayant reçu en général 120 crédits pour sa formation en génie pourrait-il accepter que les étudiants provenant de l'ETS soient nommés ingénieurs quand ils ne reçoivent que 63 crédits de cours et 12 crédits de stage. M. Casalis affirme que la différence est due à l'année supplémentaire effectuée au cégep par les étudiants se dirigeant à l'ETS. Faudrait pas prendre les ingénieurs pour des "caves". Quant à moi, je me vois mal recommander l'engagement d'un finissant de l'ETS en tant qu'ingénieur dans mon milieu de travail.

Pierre Langlois, ing.
Ministère des Transports du Qué.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Grâce à une corvée, à Saint-Georges

Nouvelle maison pour Mme Bouffard

par Paul-Henri DROUIN
SAINT-GEORGES — La "cor-
vée", une tradition bien beauceronne,
va permettre à Mme Pauline Bouffard
d'avoir à nouveau une maison pour sa

famille au 2600 de la 121e rue, à Saint-
Georges de Beauce.
Mme Pauline Bouffard est cette
veuve de 41 ans, de Saint-Prosper,
dont sa maison a été démolie le 6 août

dernier, conformément à un ordre de
la corporation municipale de Saint-
Prosper, parce qu'elle avait été érigée
sans permis il y a deux ans.
Les travaux en vue de la cons-

truction d'une nouvelle maison à
Mme Pauline Bouffard sont en cours
et seront complétés d'ici un mois, a
déclaré, hier, au SOLEIL, M. Fabien
Roy, porte-parole de la "Fondation
Dalousy" un organisme sans but lu-
cratif qui a pour objectif de permettre
à Mme Bouffard d'avoir à elle un logis
et de protéger les dons des sous-
cripteurs.

Jusqu'à maintenant, ajoute M.
Fabien Roy, l'ancien député de Beau-
ce-Sud à l'Assemblée nationale et ex-
chef du Crédit social du Canada, le
comité mis sur pied pour venir en aide
à Mme Pauline Bouffard a recueilli
plus de \$20,000 en argent et en ma-
tériel sur un objectif de \$25,000, ce
qui permet présentement à la "Fon-
dation Dalousy" de construire une
maison pour loger la famille de Mme
Bouffard. Présentement, celle-ci est
logée gratuitement avec ses trois en-
fants dans une propriété de la suc-
cession Stephen Redmond, au 11,375
de la 1ère Avenue, à Saint-Georges.

Les faits

Le 6 août dernier, la maison de
Mme Pauline Bouffard, construite en

1979 sur un terrain donné par son
père, près de la maison de celui-ci, sur
la rue Saint-Maurice à Saint-Prosper
de Beauce-Sud, a été démolie par une
grue mécanique sur l'ordre de la cor-
poration municipale.

Celle-ci avait refusé à trois re-
prises à M. Lionel Bouffard un permis
de construction en vertu du règlement
202 régissant la construction à Saint-
Prosper, la façade du terrain étant
trop étroite.

À la suite de procédures intentées
par la corporation municipale de
Saint-Prosper, un juge de la cour su-
périeure du Québec estimait, en jan-
vier 1980, que la corporation mu-
nicipale était dans son droit en exi-
geant que la maison de Mme Pauline
Bouffard soit démolie ou démolie.

Pour souligner toute la portée du
mal social fait à la famille de Mme
Pauline Bouffard, peu de temps après
la démolition de la maison de Mme
Bouffard, deux manifestations "pa-
cifiques" des gens de la région de
Québec et de la Beauce ont dénoncé
devant la maison du maire de Saint-
Prosper, M. Camille Poulin, le geste du
conseil.

De son côté, le maire Camille

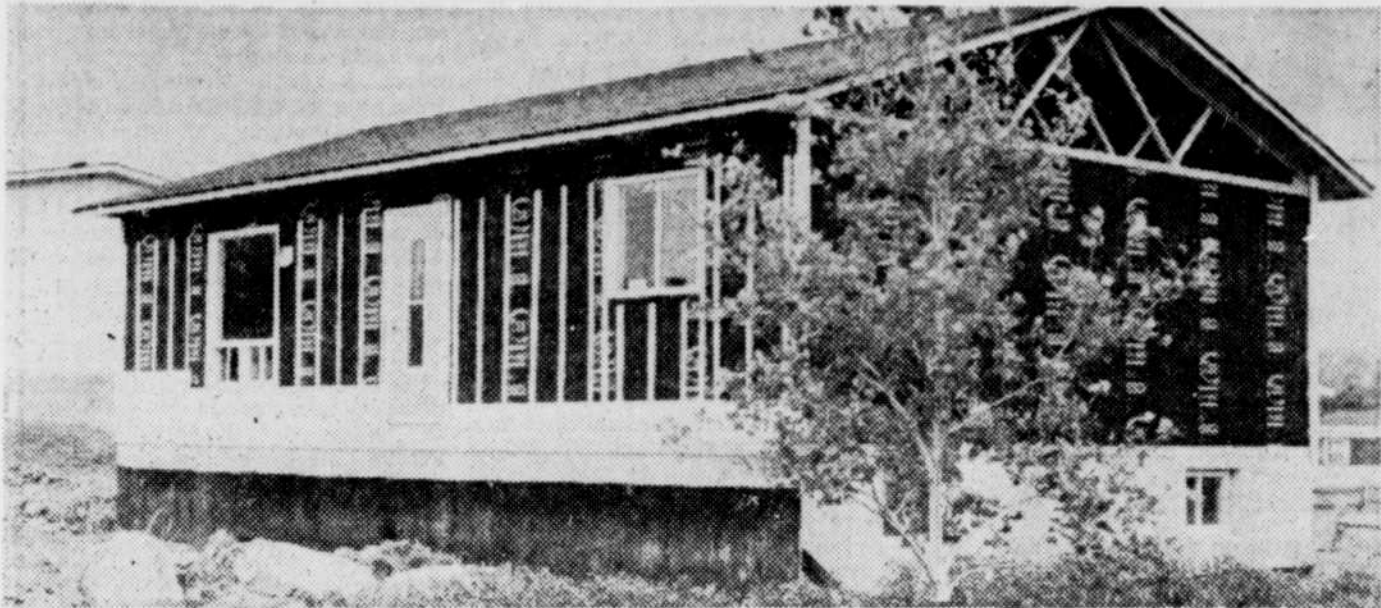
Poulin lors d'une conférence de presse
tenue en date du 14 août dernier, a
déclaré "si c'était à recommencer, je
procéderais de la même façon".

Procès

Le 4 novembre prochain, Pauline
Bouffard doit comparaître devant un
juge des sessions de la paix du district
de Beauce, au palais de justice de
Saint-Joseph, pour y subir son procès
sur deux chefs d'accusation d'entrave
à l'endroit du huissier Laurent Paré et
des agents Gilles Leclerc et Gisèle
Caron, de la Sûreté du Québec, dans
l'exercice de leurs fonctions en date
du 6 août dernier.



Mme Pauline Bouffard donne un bon
coup de main à la construction de la
maison.



La nouvelle demeure de la famille Bouffard doit être prête dans un mois.

collaboration Studio Michel Paquet

Lock-out au Cooprix de Thetford-Mines

Ecart de \$6.80 par semaine entre les parties, affirme l'employeur

par
Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil
THETFORD-MINES — Bénéficiant déjà de
cinq semaines de va-
cances annuelles après
neuf années de services
et étant de loin les
mieux rémunérés parmi
les employés de tous les
Cooprix de la région 03,
la soixantaine de tra-
vailleurs permanents
(28) et occasionnels (32)
syndiqués (CSN) du ma-
gasin d'alimentation
Cooprix de Thetford-Mi-
nes sont en lock-out de-
puis lundi dernier, à
cause d'un faible écart
de salaires de \$6.80 par
semaine pour un contrat
de travail d'une durée de
deux ans.

L'employeur offre une
hausse hebdomadaire de
\$74.80 échelonnée sur 24
mois. Le syndicat de-
mande \$81.60. Selon la
proposition patronale,
en mai 1983, le commis à
l'épicerie et la caissière
gagneraient \$430 par se-
maine, soit \$60 de plus

que ceux travaillant
dans les Cooprix de
Sainte-Foy, Char-
lesbourg et Lévis. En
mai dernier, la dif-
férence était de \$46
(\$356 à \$310) en faveur
du syndiqué thetfordois.

Au cours des der-
nières semaines, les
Cooprix de Sainte-Foy,
Granby et Saint-Fer-
dinand-d'Halifax ont pa-
raphé de nouveaux
contrats de travail avec
leurs employés, ac-
cordant respectivement
à ces derniers des aug-
mentations de salaires
de \$60, \$55 et \$25 par
semaine sur une période
de deux ans.

Ces précisions ont été
fournies, hier, au cours
d'une conférence d'in-
formation, par le conseil
d'administration du
Cooprix de Thetford.
Flanqué du nouveau di-
recteur du supermarché,
M. Yvon Ratté, et de six
autres membres du bu-
reau de direction qui en
compte neuf, dont qua-
tre représentants de
syndicats, le président,
M. Pierre Plante, a dé-
claré que la coopérative
ne pouvait offrir d'a-
vantage aux employés
sans compromettre sé-

rieusement la survie de
l'organisme. "On est au
fond du baril. Notre of-
fre ne devait pas ex-
céder \$64. On s'est ren-
du jusqu'à \$74.80", a-t-il
dit.

Difficultés financières

Selon les explications
de M. Plante et Ratté,
le magasin Cooprix tra-
verse une période dif-
ficile depuis qu'il a em-
ménagé dans le com-
plexe commercial "Les
Galeries de Thetford",
en 1972. La situation fi-
nancière actuelle n'est
guère reluisante: aucun
cent en réserve, les
comptes payables sont
10 fois plus élevés que
l'avoir en banque, la
marge de crédit de
\$20,000 est épuisée, les
ventes ont diminué de
16.58 pour 100 en août
et septembre derniers en
comparaison des deux
mois correspondants en
1980, l'ouverture du su-
permarché Métro sur un
terrain voisin a entraîné
une baisse de \$15,000
par semaine du chiffre
d'affaires, les 7,000 so-
ciétaires n'ont reçu au-
cune ristourne depuis
1972. Enfin, l'emprunt

de \$250,000 effectué au-
près de la Fédération
des magasins Cooprix
en 1972 a dû être re-
nouvelé dernièrement
pour une période de
cinq ans à un taux d'in-
térêt de 10 pour 100.

Indexation du revenu

Le président Plante a
fait remarquer que les
syndiqués du Cooprix de
Thetford étaient privi-
légiés d'avoir dans leur
contrat de travail une
formule d'indexation du
revenu, avantage que ne
bénéficient pas les em-
ployés des autres Coop-
rix. D'ailleurs, dans le
présent conflit, c'est ce
point qui est au centre
du litige. L'entente qui a
pris fin le 30 avril der-
nier, prévoyait une
hausse de \$0.01 l'heure
par 0.3 de point d'aug-
mentation de l'indice
des prix à la consom-
mation. Invoquant un
manque de liquidités,
l'employeur offre \$0.01
par tranche de 0.3 du 1er
mai au 15 juillet 1981, de
0.6 du 16 juillet 1981 au
15 octobre 1982, et de
0.3 du 16 octobre 1982
au 15 avril 1983. Compte

tenu de la situation, le
syndicat a accepté le 0.6
jusqu'au 15 juillet 1982
en exigeant cependant
que l'on revienne au sta-
tu quo (0.3) à partir de
cette date. Le seul point
de mésentente entre les
parties est le fait que
l'employeur est prêt à
revenir au statu quo
trois mois plus tard que
ne le demande le syn-
dicat. Néanmoins, même
s'il semble anodin, ce
point litigieux re-
présenterait un dé-
bourssé additionnel de
\$13,000 pour la coop.

Raison du lock-out

Rappelant que les né-
gociateurs syndicaux
avaient en main un
mandat de grève depuis
la semaine dernière, le
président Plante a dé-
claré que le conseil d'ad-
ministration avait dé-
crété le lock-out, afin de
ne pas être pris par sur-
prise. En 1979, les em-
ployés avaient débrayé
sans avertissement un
jeudi, jour d'affluence,
obligeant la direction à
vendre à perte des ali-
ments périssables. "On

**tables et
accessoires
de billard**

VOUS AVEZ
BEAUX
JEUX
chez
MIENDES

Salle de montre
ouverte le jeudi jusqu'à 20h30,
le samedi jusqu'à 16h30.

215, rue Caron
Tél.: 529-5395

NOUVELLE SAISON

...nouveaux
vêtements!
Comme les
exclusivités
de notre
collection
automne 1981.
Venez voir
et essayer
pour être
séduit et
transformé.

BOUTIQUE MASCULINE

3195, CHEMIN STE-FOY, STE-FOY - 656-9508 - CENTRE D'ACHATS DE LA COLLINE

Autre succursale:
BOUTIQUE MASCULINE (jeune homme)
CENTRE D'ACHATS PLAZA LAVAL - 659-4836

SEUL(E)?

Pour trouver l'amitié,
l'amour, le mieux-être

élan

- Un moyen moderne
- Un service personnalisé
- Des conseillers d'expérience

Centre de rencontres
et de gym-yoga
95, Grande-Allée est
(de 10h à 20h)
522-7155

UNIQUE! Restaurant CHILIEN "Marie-Lise"

Cuisine espagnole et chilienne
Spécialités canadiennes
Fruits de mer — Grillades

Spécial:
Déjeuner à .99
Repas complets: \$3.25
Livraison:
525-8235
633, 3e Avenue, Limoilou
(ouvert 24 heures)

**RESTAURANT
JARDIN D'ITALIE
DU NOUVEAU!**

MENU SPECIAL
du lundi au vendredi
de 17h à 21h
pour les gens
d'affaires

6.50 à 9.25
Soupe, dessert, café
inclus.

Stationnement Place
d'Youville gratuit.

Rés.: 692-0373
924, rue St-Jean
Québec

**Découvrez
LE TÉLÉCOULEUR
AVEC LA TOUCHE
HITACHI**

**Triplez
votre satisfaction!**

1. BONS PRIX
2. PRODUITS DE QUALITÉ
3. SERVICE RAPIDE ET COMPÉTENT

TELECOULEUR DE TABLE 20" TOUT-TRANSISTORS

Modèle CT-1904 - Système Luminar 20, châssis
100% transistorisé, dispositif Quick-Start, syntonisation
électronique par touche à effleurement, ca-
dran à affichage numérique lumineux des canaux,
haut-parleur d'une sonorité vraiment remarquable,
prise d'écouteur et luxueux coffret tout bois. Tous
les dispositifs à semi-conducteurs du châssis sont
garantis pour 20 ans.

**SPECIAL
\$699**

• 3 ANS DE GARANTIE PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE • 20 ANS SUR LES TRANSISTORS

3 magasins pour mieux vous servir

Ameublement Beaumont
875, Trans-Canada, St-David, Lévis, Qué.
Tél.: 833-9222

St-Vallier, Côté Bellechasse, Qué.
Tél.: 884-2831

St-Paul, Côté Montmagny, Qué.
Tél.: 469-2188

**meubles
BARNABÉ**

HITACHI

**meubles
BARNABÉ**

A-8 QUÉBEC ET BANLIEUE

Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

Québec: inauguration officielle de la coop d'habitation Ste-Marie

par Louise PICARD

C'est dans la chapelle historique de l'ancien couvent du Bon-Pasteur qu'eut lieu hier, en présence d'un groupe imposant de personnes, l'inauguration de la Coopérative d'habitation Sainte-Marie.

Sise au 584 rue Saint-Amable, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, cette coopérative de 37 unités réservées aux anciens fonctionnaires à la retraite fait partie de l'ensemble de 6 coopératives de 216 unités de logements, dont l'aménagement à caractère social devrait être complété en 1983.

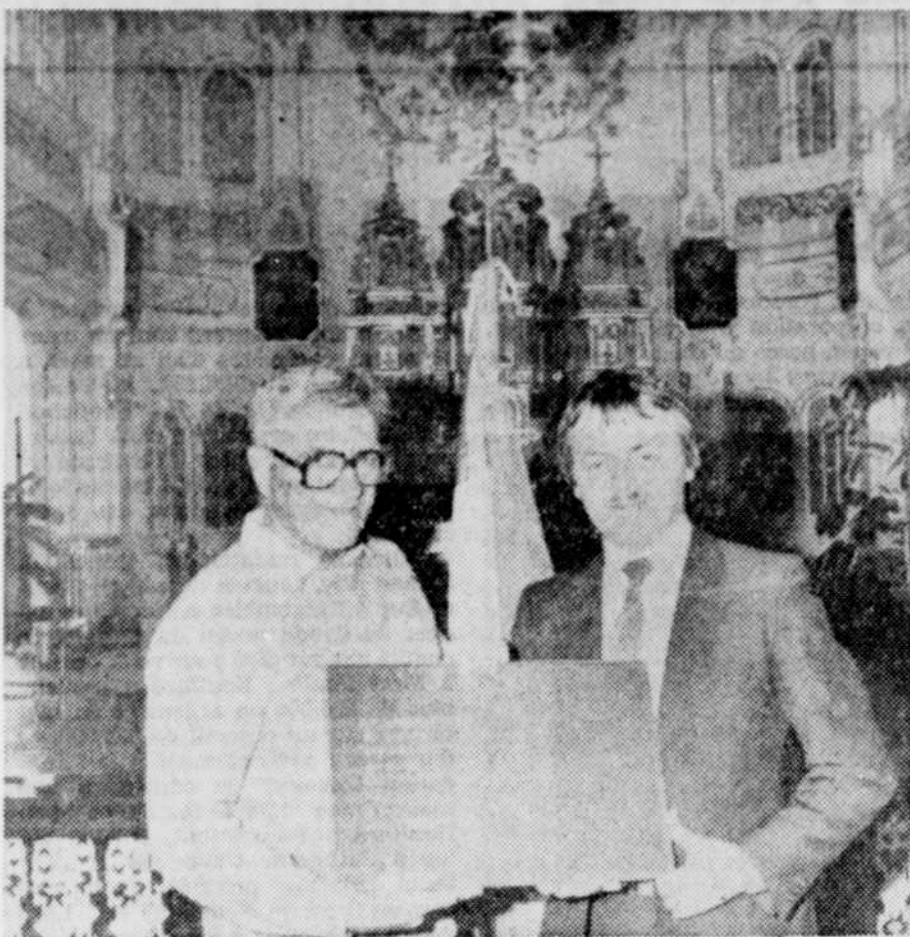
Fondée en mai 1979 par l'Association des fonctionnaires à la retraite, la Coopérative d'habitation Sainte-Marie a parcouru beaucoup de chemin depuis 7 ans, a souligné hier M. Eugène Talbot, président de cet organisme.

La coopérative est essentiellement une conciergerie et une entreprise dirigée par ses membres. Elle administre une valeur de \$1.4 million et fut réalisée avec la participation conjointe de la Société canadienne d'hypothèque et de lo-

gement qui a consenti un prêt de \$1,080,210 au taux d'intérêt de 15% pour 100, la Société de Fiducie Prêts et Revenu, la Société d'habitation du Québec et la ville de Québec.

Le député de Taschereau, M. Richard Guay, qui a appuyé ce projet dès le début, a rappelé la bataille difficile que tous les intervenants ont dû livrer pour empêcher la démolition de ce couvent, une bataille, dit-il, qui fut gagnée grâce au dynamisme de la Corporation d'aménagement qui a réussi à relever un défi de taille. "De tous les dossiers que j'ai eu à traiter comme député depuis 5 ans, dit-il, le couvent du Bon-Pasteur est celui qui, affectivement, m'a le plus touché".

Quant au maire Jean Pelletier qui a félicité tous ceux qui ont été assez têtus pour réaliser un tel projet, il se dit heureux de cette vocation de retour à l'habitation visant à régénérer un quartier "qui a eu sa part de coups de pied au derrière depuis 20 ans". "Nous n'aurons de cesse, dit-il, que lorsque Saint-Jean-Baptiste retrouvera l'équilibre d'un quartier habité et vivant."



Une plaque souvenir de la SCHL est remise, au nom du gouvernement du Canada par le député fédéral du comté de Lévis, M. Gaston Gourde, à M. Eugène Talbot président de la coopérative d'habitation Sainte-Marie.

Transformation prochaine du couvent de Montmorency

par Gérald OUELLET

On commencera bientôt les travaux de transformation au couvent Montmorency pour y ériger 37 logements pour personnes retraitées et à faible revenu. C'est ce que déclarait hier au SOLEIL M. Denys Boivin, conseiller municipal de Beauport et principal instigateur du projet de la Coopérative d'habitation du Sault, dans le quartier Montmorency.

En effet, la Coopérative d'habitation du Sault vient d'acquiescer le couvent Montmorency de la Commission scolaire Chutes-Montmorency pour une somme nominale de \$1. Ce projet a pris naissance au début de 1981 dans le cadre d'un projet "Chantier 81" où l'on proposait la transformation du couvent en un centre d'accueil pour personnes retraitées. L'édifice en question est inutilisé depuis déjà 3 ans. Comme le couvent ne répondait pas aux normes exigées par le gouvernement du Québec, la Co-

opérative d'habitation du Sault a décidé de modifier son projet pour réaliser 37 logements coopératifs pour personnes retraitées et à faible revenu. Ce projet sera réalisé en coopération avec la Société canadienne d'hypothèque et logements (SCHL).

La coopérative désire grouper dans son territoire les personnes intéressées à occuper un logement coopératif. Elle veut également construire, posséder, améliorer et administrer des logements pour l'usage de ses membres, promouvoir l'habitation coopérative sous son double aspect économique et social et enfin être le porte-parole de ses membres pour tout ce qui a trait à la protection de leurs intérêts collectifs.

Il semble également que la Coopérative d'habitation du Sault se portait acquiescer du collège de Montmorency, inoccupé depuis septembre dernier, pour le transformer en centre d'accueil pour personnes retraitées du secteur Montmorency.



Mini-expo antique pour le 75e de Val-Bélair

VAL-BÉLAIR — C'est dimanche prochain, le 3 octobre, que le Cercle des fermières de la paroisse Saint-Gérard-Magella de Val-Bélair tiendra sa mini-expo antique, dans le cadre des fêtes du 75e anniversaire de fondation de la paroisse. L'exposition se déroulera au sous-sol de l'église et on y présentera de nombreux objets anciens qui ont été dénichés dans les greniers et les caves des familles de la région. Cette initiative est le résultat du travail des membres du cercle présidé par Mme Rolande Bélanger. La vice-présidente du groupe est Mme Céline Beaulieu et la secrétaire Andrée Nelson. Les autres responsables de l'exposition sont Mmes France Gagné, Cécile Dubé, Louise Goupil et Alberte Pominville.

Assemblée de quartier

BEAUPORT — Me Jean-Paul Michaud, conseiller du district numéro 6 à Beauport, rencontrera les citoyens de son arrondissement le 29 octobre à l'école Yves-Prévost, sur le boulevard des Chutes.

Il désire s'entretenir avec ses commettants de ce qui a été réalisé dans le domaine municipal tant dans son district électoral que dans la ville en général.

Les personnes présentes auront l'occasion de prendre connaissance de ce qui s'est fait depuis novembre 1980 et pourront poser des questions à leur conseiller sur tous les sujets qui les intéressent. Elles pourront aussi faire des suggestions sur un sujet qui leur tient sans doute à cœur à savoir la vie municipale dans leur quartier.

Me Michaud confie au SOLEIL qu'il a l'intention de faire la projection de diapositives pour illustrer les différents services et facilités offerts par la ville de Beauport et dont ils peuvent profiter, même si ces installations ne sont pas à l'intérieur des limites du district numéro 6.

Ce district est borné au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par le boulevard de la Capitale, au nord par l'avenue Royale et à l'ouest par le boulevard des Chutes et la rue Vallée.

Election municipale

BEAUPRE — Suite à la démission en août dernier du conseiller Réal Tremblay au siège numéro 4 de la ville de Beauport, une mise en candidature aura lieu le 11 octobre prochain. Si une élection était nécessaire, elle se tiendrait le 25 octobre. On sait que le conseil municipal a été élu en 1979 pour un terme de 4 ans. M. Tremblay aurait démissionné de son poste pour des raisons personnelles. Le mandat de son successeur se terminera en 1983, en même temps que celui du maire Lucien Gauthier et des autres conseillers.

Loretteville: 9,449 contribuables auront droit de vote

par Marc LESTAGE

Le président des élections dans la ville de Loretteville, M. Pierre Garneau, greffier, a déposé hier la liste électorale en vue des élections municipales qui auront lieu le 1er novembre dans cette ville.

Le document contient 9,449 noms. Quelques modifications mineures sont à prévoir dans le cadre du programme de révision des listes, durant les prochains jours.

Le conseil actuel est formé du maire, M. Jean-Marie Beaulieu, et des conseillers, MM. Jean-Jacques Rousseau du quartier Bellevue, Marcel Martel du quartier Pincourt, Raymond Renaud du quartier de l'Orme, Mme Lucie Pleau du quartier Château-d'Eau, Paul Lafrance du quartier du Faubourg et Fernand Paquet du quartier du Cap.

Trois conseillers ont annoncé à ce jour leur retrait de la scène politique municipale. Il s'agit de MM. Marcel Martel (qui pourrait quand même soumettre sa candidature, selon les informations du SOLEIL), ainsi que de M. Raymond Renaud, un retraité qui siège au conseil depuis plus de 10 ans et Mme Lucie Pleau, dont la décision de quitter la scène politique semble irrévocable.

Il semble qu'il y aura des nouveaux venus à au moins trois postes de conseiller, lors des mises en candidature du 18 octobre. Tous les autres membres du conseil terminent leur mandat et ils devront à nouveau poser leur candidature. Il n'existe aucun parti politique à Loretteville et il est possible qu'aucune élection ne soit nécessaire le 1er novembre si un seul candidat se présente à chaque poste.

Les 9,449 électeurs sont inégalement répartis dans les six quartiers, étant donné que la carte électorale n'a pas été modifiée depuis plusieurs années, dans cette ville. Rappelons que seulement les villes de 20,000 habitants et plus étaient forcées par les nouvelles lois de revoir leur carte électorale, à moins que les administrateurs ne décident de se soumettre volontairement aux nouvelles règles.

Anatole Robichaud sera candidat à Sainte-Foy

par Pierre ASSELIN

Le conseiller municipal de Sainte-Foy, Anatole Robichaud, sera de nouveau candidat aux prochaines élections, mais de toute vraisemblance ne se présentera pas à la mairie.

Devant une trentaine de ses électeurs réunis au sous-sol de l'église Saint-Denis, hier soir, le conseiller et directeur de l'Office municipal d'habitation a fait cette annonce, précisant: "Je ne cache pas que j'ai songé à la mairie, mais j'ai décidé de ne pas m'y présenter, parce que j'ai un commerce dont je veux continuer à m'occuper". Il a cependant ajouté qu'il se gardait encore une infime possibilité de revenir sur sa décision.

Prêt à collaborer

"Je suis prêt à travailler avec les

A Loretteville, s'il y a élections à tous les postes, les contribuables devront voter pour le poste de maire et pour le candidat de leur quartier. S'il y a élections, les bureaux de votation seront situés à l'école Saint-Jean-Baptiste pour les 2,645 électeurs du quartier Bellevue, à l'école Morissette pour les 1,583 électeurs du quartier Pincourt, à l'école Notre-Dame-de-Fatima pour les 1,141 électeurs du quartier de l'Orme, au club social de Loretteville pour les 1,121 électeurs du quartier Château-d'Eau, à la polyvalente de Loretteville pour les 1,320 électeurs du quartier du Faubourg et à l'école La Source pour les 1,639 électeurs du secteur du Cap.

La ville

La ville de Loretteville compte une population totale de 14,800 âmes. Le budget des dépenses pour l'exercice en cours représente \$5,989,881 dont \$611,766 pour le service de la police (22 employés), \$117,590 pour le service de la protection incendie (pompiers volontaires), \$716,995 au Service des loisirs et culture (17 employés) et \$721,995 pour l'hygiène du milieu.

Au total, la ville de Loretteville emploie 79 personnes en comptant les 26 travailleurs des travaux publics et 16 fonctionnaires de l'hôtel de ville. Lors de la reconnaissance civile de la municipalité de "Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette", en 1845, le territoire couvrait 10 kilomètres sur 10 et englobait les territoires de Lac-Saint-Charles.

En 1905, on a démembre cette vaste paroisse. C'est à cette période que sont apparues les paroisses de Notre-Dame-des-Laurentides, Saint-Gérard-Magella (Val-Bélair), Saint-Émile et Château-d'Eau qui de nouveau été fusionnées à Loretteville en 1964, par voie de référendum.

Loretteville est encore aujourd'hui considérée comme le chef-lieu du comté de Québec et on y retrouve quelques dizaines d'industries spécialisées dans la transformation du cuir (gants, bottes et autres).

élus, quel que soit leur sexe ou appartenance, parce que nous avons des idées communes." C'est en ces termes que M. Robichaud a signalé son intention de rester un candidat indépendant, faisant ainsi une allusion indirecte aux deux partis en lice.

Lors de cette réunion, le candidat avait amené avec lui les dossiers auxquels il a touché durant son mandat, pour en faire une rétrospective avec ses électeurs; ces dossiers portant notamment sur le centre-ville, les personnes âgées et le marché Sainte-Foy, dont il est l'instigateur. "J'ai peut-être fait des erreurs, confessait-il, mais sur tout le conseil, je ne connais personne qui ait travaillé pour sa poche."

CETTE ANNONCE VAUT 28\$

(OU PLUS)

Le solde géant annuel des peintures d'intérieur Sherwin-Williams.

DES RABAIS HAUTS EN COULEUR!

Rajeunissez votre intérieur tout en profitant des formidables rabais consentis sur les peintures de qualité KEM.

Jusqu'à 10\$ de moins! Achetez un gallon de chacune des marques illustrées ici... et vous épargnez 28\$

Voyez votre marchand Sherwin-Williams dès maintenant et profitez au maximum du solde géant annuel. Ça c'est de l'économie!

Cette offre prend fin le 24 octobre 1981.



Kem-Glo ÉMAIL SEMI-BRILLANT À L'ALKYDE POUR INTÉRIEUR BLANC RÉG. 29⁹⁹ GAL INOUI 19⁹⁹ GAL ÉPARGNEZ 10⁰⁰ GAL	Kem Latex mat PEINTURE INTÉRIEURE POUR MURS BLANC RÉG. 21⁹⁹ GAL INOUI 13⁹⁹ GAL ÉPARGNEZ 8⁰⁰ GAL	Kem-Velours ÉMAIL MAT À L'ALKYDE POUR INTÉRIEUR BLANC RÉG. 29⁹⁹ GAL INOUI 19⁹⁹ GAL ÉPARGNEZ 10⁰⁰ GAL
---	--	---

(Votre marchand peut vendre à des prix inférieurs à ceux indiqués.)

En vente chez...

SHERWIN-WILLIAMS PEINTURE - PAPIER PEINT

Centre d'achats Fleur de Lys
550, boul. Hamel, Québec — 529-2361

TOWERS
Place
Laurier
653-4073

A. VILLENEUVE
380, du Pont
Québec
522-3909

QUINCAILLERIE
JOS DION
2188, ch. Ste-Foy, Ste-Foy
653-5175

2525, boul. Hamel ouest
Québec — 872-2825

K mart
PLACE FLEUR DE LYS
Québec
529-6868

K mart
PLACE DES QUATRE
BOURGEOIS Ste-Foy
658-6220

Cette offre est valable chez les marchands participants seulement

PEGABO *Bellissime!*

La garniture des souliers ci-dessus est de couleur bronze.
BOUTIQUES DE CHAUSSURES EXCLUSIVES PEGABO.
Place Ste-Foy, Ste-Foy
1047, rue St-Jean, Québec
Les Galeries de la Capitale, Québec

Mme Marie Morin est de nouveau candidate

par Pierre-Paul NOREAU

La première femme à se joindre aux troupes du maire Jean Pelletier pour l'élection du 15 novembre à Québec a été présentée à la presse hier, alors qu'ont été dévoilés les noms des

candidats choisis pour les districts de la haute ville.

Mme Marie Morin qui avait fait la lutte à M. Pierre Mainguy lors de l'élection partielle de mars dernier est de retour contre ce même adversaire,

pour les prochaines élections générales. Mme Morin se dit confiante à sa deuxième tentative, en raison d'une meilleure connaissance du milieu qui se limite cette fois au district numéro 12 (paroisses Notre-Dame-du-Chemin et une partie de Saint-Dominique). Tout comme son opposant du Rassemblement populaire, Mme Morin n'habite pas le district où elle fera campagne, bien que celui-ci soit limitrophe à son lieu de résidence.

Son collègue dans Saint-Jean-Baptiste, district numéro 13 n'en est pas non plus à sa première tentative sur la scène politique locale. M. Luc Cimon, un facteur qui réside dans ce secteur depuis sa naissance (49 ans) s'était présenté comme indépendant en 1977.

Au district numéro 14, le conseiller Rosaire Clermont sollicitera un cinquième mandat. Elu pour la première fois avec le Progrès civique en 1965, il est décrit par le maire Pelletier comme le représentant des "petites gens de la haute ville" au sein de son équipe.

Figure très connue à Québec, M. Théo Genest sera candidat du Progrès civique au district numéro 15, soit les paroisses Saints-Martyrs-Canadiens et une partie de Saint-Sacrement. M. Genest s'est déjà présenté comme candidat conservateur lors de l'élection fédérale de 1972 et à la même époque, il a été président du Carnaval de Québec.

Enfin, M. Jean-Paul Morency, élu pour la première fois en 1977, sollicitera un nouveau mandat dans la paroisse Saint-Sacrement (siège numéro 16). Propriétaire d'une quincaillerie dans ce secteur, M. Morency est considéré comme l'un des hommes forts de l'équipe Pelletier. Membre du comité exécutif, il est présent sur plusieurs comités touchant les loisirs, l'habitation, le Mail Saint-Roch, etc.

Aujourd'hui, le maire de Québec et chef du Progrès civique fera connaître ses derniers candidats représentant les anciens districts Les Saules, Duberger, Charlesbourg-Ouest et Neufchâtel. Seul le conseiller Léonce Bouchard devrait être de retour sur les rangs. MM. Marc-Omer Giroux, Romain Langlois et tout récemment Emilien Careau ayant déjà fait connaître leur intention de se consacrer à leurs affaires personnelles.



Le Soleil, Jean Vallières

C'est parti pour le Renouveau municipal de Sainte-Foy qui donnait, hier soir, le coup d'envoi à sa campagne en vue des élections du 1er novembre. Soirée réussie dans l'ensemble, sauf pour le nombre de participants: 500 alors qu'on en attendait entre 1,000 et 1,500.

Programme du RM de Sainte-Foy

Une qualité de vie à des coûts acceptables

par Vincent CLICHE

Le candidat à la mairie pour le Renouveau municipal de Sainte-Foy, M. Louis-Marie Lavoie, a insisté hier soir auprès de ses supporters venus participer au lancement officiel de la campagne électorale, sur les deux objectifs autour desquels gravite tout le programme du parti en vue des élections municipales du 1er novembre: qualité de vie et économie des ressources.

M. Lavoie a été le point de mire de cette soirée qui signifie pour le Renouveau municipal le signal de départ vers le scrutin du 1er novembre.

Il y eut cependant une ombre au tableau de cette soirée dans la chapelle Katimavik, sur la rue Wolfe: on attendait de 1,000 à 1,500 supporters; il en est venu environ 500.

Mais les moyens mis en oeuvre par les organisateurs de la soirée pour créer à la fois un climat de fête et de solennité ont fait oublier cette faible assistance. Ces moyens (2 animateurs, diapositives sur écran géant, musique sur fond de roulement de tambour) ont aussi permis de rendre digestible la longue présentation de 14 candidats

aux postes de conseiller et de celui à la mairie.

Les organisateurs et les candidats étaient satisfaits de cette première.

Engagements

Ce ralliement avait pour but de présenter le bloc des candidats et le programme du parti. Chaque candidat a présenté un volet de ce programme et des engagements du parti. Et M. Louis-Marie Lavoie en a fait la synthèse.

Si le candidat à la mairie a mentionné le premier objectif du Renouveau municipal, soit la qualité de vie des citoyens de Sainte-Foy, il a particulièrement insisté sur le deuxième objectif: limiter l'accroissement des dépenses, dans le but de réaliser la croissance zéro du compte de taxes municipales.

Pour M. Lavoie, cet engagement ne signifie pas que le budget de la ville doit nécessairement rester à son niveau actuel ou être restreint, mais que tout accroissement du budget des dépenses devra être assumé par des rentrées de fonds provenant d'autres sources que les taxes foncières.

Le Renouveau municipal, selon M. Lavoie, entend aussi faire des économies là où c'est possible. Pour lui, il n'existe pas de dépenses incompressibles. Pour la première fois, il a donné des exemples d'économies réalisables en partant de l'analyse du budget 1981.

Il a énuméré cinq postes budgétaires (service du personnel, frais de dépenses et de voyages, enlèvement des ordures, matériel et énergie) où il serait possible de faire des économies de \$5 millions.

"Il faudra compresser les dépenses jusqu'à ce que le gras soit disparu et peut-être un peu de maigre", d'expliquer M. Lavoie.

Le candidat à la mairie n'a cependant pas voulu prendre l'engagement de compléter cette réforme dans l'administration municipale, dès le premier budget.

On sait que le nouveau conseil municipal sera extrêmement serré dans le temps, puisqu'il sera en poste vers le 10 novembre et devra présenter le budget 1982 avant le 31 décembre.



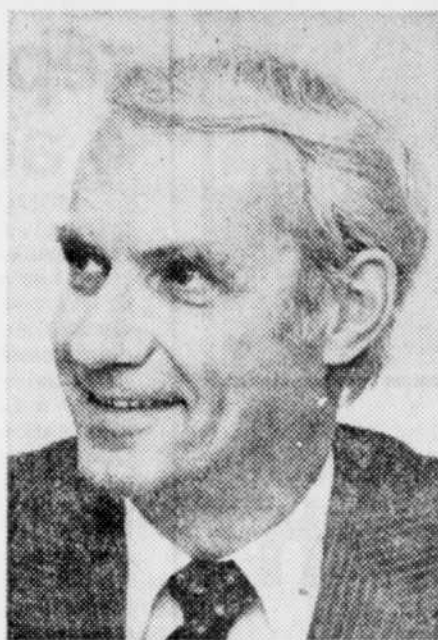
Mme Marie MORIN



M. Rosaire CLERMONT



M. Luc CIMON



M. Jean-Paul MORENCY



M. Théo GENEST

Nouveau local

Le Club coopératif d'alimentation de Beauport vient d'aménager au 110 de l'avenue Saint-Grégoire, secteur de Montmorency, dans l'ancien magasin (mercerie) d'Armand Boudreault. C'est ce que déclarait hier au SOLEIL un porte-parole du club, M. Louis Bélanger. On se rappelle que le club devait déménager au 540 de l'avenue Royale, à Beauport (ancien hôpital du Dr Marcoux), mais à cause des taux d'intérêt élevés, les rénovations importantes qu'il aurait fallu effectuer devenaient exorbitantes et irréalisables. Le nouveau local offre beaucoup d'avantages. Il est au moins deux fois plus grand que le précédent, donc sans perte d'espace. Le club dispose d'une chambre froide, de trois comptoirs réfrigérés, d'un nombre accru de tablettes, le tout disposé d'une façon harmonieuse et fonctionnelle. Surtout, on pourra enfin avoir de très grandes vitrines. L'ouverture aura lieu demain (vendredi). Les membres et leurs amis sont invités à une réception qui aura lieu entre 19h et 21h vendredi.



Moquez-vous de l'hiver!

Pensés en France, pour la froidure québécoise. Des vêtements faits de naturel. Chaleureusement enveloppants. De coupes jamais vues, à faire tourner les rafales de neige.

PERREAULT

Place Ste-Foy/658 0081

ET MAINTENANT AUX GALERIES DE LA CAPITALE/626 7322

LE SOLEIL
vous informe
au jour
le jour...
ABONNEZ-VOUS
647-3333

SPÉCIAUX D'OUVERTURE

20% D'ESCOMPTE
sur toute la
marchandise
en magasin
1er au 10 octobre



POUR ELLE

- chapeaux de feutre
- chapeaux de fourrure
- chapeaux de laine
- chapeaux de coton
- chapeaux d'ultra suède
- gants • ceintures
- bijoux-modes • bijoux
- etc.

POUR LUI

- chapeaux de feutre
- chapeaux de fourrure
- chapeaux sport
- casquettes
- foulards/mouchoirs
- ceintures • gants
- cravates • bijoux
- etc.

le complement

La Boutique "LE COMPLEMENT" a tout ce que vous cherchez pour compléter vos ensembles vestimentaires.

660, ST-JOSEPH EST, MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC
(à côté du Salon-Six)

Dans Portneuf

Grand nettoyage des trafiquants de drogues

par Michel TRUCHON

L'escouade régionale alcool et moralité (ERAM) de la Sûreté du Québec a procédé hier à un "grand nettoyage" dans la circonscription de Portneuf, mettant la main au collet de 11 petits trafiquants de drogues et en recherchant une quinzaine d'autres.

"On a fait le ménage et cela devrait tranquilliser ce secteur pour un certain temps, car il n'y a plus de drogue dans ce coin-là", a fait remarquer hier l'agent Germain Gagnon, du service des relations publiques de la SQ à Québec.

La série d'arrestations et de perquisitions faisait suite à une enquête menée depuis trois mois par des

agents doubles, ayant réussi à accumuler une preuve contre 27 personnes.

L'opération "grand nettoyage" a commencé hier matin et 11 personnes, dont deux mineurs, ont été arrêtées au cours de la journée. Des mandats sont émis contre une quinzaine d'autres personnes et les policiers s'attendent à leur mettre la main au collet au cours des prochains jours.

L'ERAM était assistée des agents des postes de la SQ à Portneuf et à Saint-Raymond lors des perquisitions faites dans des maisons de Saint-Raymond, Saint-Marc-des-Carrières, Donnacona, Pont-Rouge, Deschambault, Portneuf et Neuville.

Les individus appréhendés ont commencé à parader hier après-midi en cour des sessions de la paix sous des accusations de possession de drogues dans le but d'en faire le trafic.

Peu de saisies

Les policiers n'ont pas été surpris

de ne pas avoir trouvé de quantité importante de stupéfiants chez les suspects.

"Nous nous y attendions, car ces individus travaillaient sur une petite échelle et ne constituaient pas un réseau à proprement parler. Mais c'était le temps d'agir car ils semblaient sur le point de se regrouper et alors là

la machine aurait été plus importante", note l'agent Gagnon.

Parmi les faibles quantités de drogues saisies, on signale du haschisch, de la marijuana, un peu de cocaïne et un hallucinogène, le PCP.

Les petits revendeurs se livraient à leur trafic dans les hôtels, les brasseries, les parcs publics et quelques

écoles. Ils s'approvisionnaient généralement à Québec et à Montréal et leurs clients étaient généralement du groupe de leurs amis.

"Cette opération va mettre fin aux rumeurs voulant que l'on puisse faire n'importe quoi dans la région de Portneuf", souligne le policier.

Un motocycliste perd la vie à Québec

par Lucien LATULIPPE

Pour la seconde soirée consécutive, la 18e Rue à Québec a été la scène

d'une tragédie, hier soir. Une moto et une auto sont entrées en collision au croisement du bou-

levard Henri-Bourassa. La veille, l'accident s'était produit au croisement de la 4e Avenue

et un piéton avait été

tué par une auto. La victime d'hier soir est Daniel Rous-

seau, âgé de 18 ans, demeurant au 2351 avenue Vitre, soit à environ un kilomètre des lieux de l'accident.

mobilités ont été témoins de l'accident d'hier soir qui s'est produit à un feu de circulation.

L'auto circulait nord-sud sur le boulevard Henri-Bourassa et la moto, ouest-est sur la 18e Rue. Elle s'est immobilisée contre une auto attendant sur le feu rouge en direction opposée. Désarçonné, le jeune motocycliste a été projeté sur la chaussée et sa moto a glissé sur une certaine distance avant de s'arrêter contre la chaîne de trottoir.

Le jeune motocycliste a été transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où sa mort a été constatée et il a ensuite été dirigé vers la morgue provinciale pour fin d'autopsie et l'ouverture de l'enquête du coroner, ce matin.

Les deux tragédies ont été enregistrées vers la même heure, soit 23h30. Quelques auto-

La rentrée des bottes. Au pas de la mode. Froncées. Surpiquées. Doux cuir nappa d'Italie. Taupe ou blanc. Un modèle de notre choix d'automne si spécial. \$115.



chaussures french

Place Ste. Foy - Les Galeries Chagnon
Galerie Capitale

L'homme à la valise devra répondre à 4 accusations

MONTREAL (d'après PC et LE SOLEIL) — Le présumé assaillant de femmes à travers le Québec a comparu en cour des sessions de la paix de Montréal, hier matin. Jean-Pierre Dion, âgé de 35 ans, de Pointe-aux-Trembles, a dû répondre à quatre chefs d'accusation, vol qualifié, attentat à la pudeur, possession d'arme à feu et séquestration.

Qualifié d'homme à la valise, le suspect a été arrêté à Longueuil, avant-hier, à la suite d'une information fournie par une femme. La Sûreté du Québec avait fait savoir, la semaine dernière, que cet individu se déplaçait avec une Chrysler 1975 avait opéré dans plusieurs régions du Québec, dont l'Estrie, le Bas-du-Fleuve, la Gaspésie, le Lac-Saint-Jean et Montréal.

La police avait également mentionné que le jeune homme toujours bien mis s'adressait à des maisons où il savait que la femme était seule. Après quelques belles paroles de présentation, l'intrus dévoilait son vrai visage, volait des bijoux, se permettait des familiarités avec la femme et disparaissait.

norman

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval •

Parce qu'on aime...

Les petites robes du soir:

A gauche, un modèle surprenant, 100% polyester. Son élastique aux hanches et ses volants créent un air innocent mais indéniablement sexy. Noir imprimé jaune, de 5 à 13. **54.00**

Au centre, robe-culotte d'allure pirate, en polyester extensible. Son bustier est rayé de couleurs vives et la taille élastique est ceinte de vinyle. Noir, de 5 à 13. **44.00**

A droite, modèle en polyester satiné, réservé aux plus audacieuses. Avec ses fronces au côté, ses volants et son épaule dégagée, c'est la plus sexy de la soirée. Noir, de 5 à 13. **39.00**

Disponibles à notre rayon de la Robe.

"crédit accepté"



La vie du port

NOM	QUAI	NATIONALITE	LONGUEUR	CHARGEMENT
Ming Advance	30	chinoise	—	bois
Easternshell	107	canadienne	108	pétrole
Sandviken	26	finlandaise	129	papier
Fidias	28	grecque	194	céréales
Algobay	18	canadienne	222	céréales
Mor. Abaco	86	américaine	—	asphalte
Trakya	27	—	—	pétrole
Léon Simard	86	canadienne	131	pétrole
Cast Skua	53	britannique	256	minerais
Veracruz	102	panaméenne	148	croisière
Argonaut	28	grecque	211	céréales
Lake Anette	50	norvégienne	160	h. de tourmesol
O. Enterprise	28	libérienne	223	céréales
Jos. Simard	86	canadienne	125	pétrole
Cartiercliffe H.	18	canadienne	222	céréales
Lily H.	87	grecque	265	pétrole
Ottercliffe H	18	canadienne	222	céréales
Simcoe	18	canadienne	222	céréales
Robert Pierson	18	canadienne	184	céréales



Bonhomme Carnaval en compagnie du président Yves Patenaude et de Mlle Sandra Teakle.

Bonhomme Carnaval est en balade de promotion

Bonhomme quittera Kitchener pour se rendre immédiatement à Acapulco où il séjournera jusqu'au 18 octobre, à l'invitation des services touristiques de la Communauté urbaine de Québec. Il sera, là aussi, accompagné du président du Carnaval.

**Au fil des
ans dans
LE SOLEIL**

Il y a 50 ans: Le gouvernement britannique se vote des pouvoirs quasi dictatoriaux pour enrayer l'inflation.

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC... ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC... ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC... ETC...

Mme Pauline Côté de Neufchâtel vient de m'envoyer ce mot: "Suite à votre article de vendredi, intitulé, 'Madame ou ménagère' je dois vous préciser qu'à mon humble avis il n'y a vraiment qu'un titre qui décrit d'une façon équitable la carrière d'une femme au foyer... c'est DEF ou directrice d'entreprise familiale. Sur la liste électorale, c'est ainsi que j'exige que mon nom soit complété et à deux occasions j'ai fait apporter des révisions à cette liste."

Le Carnaval de Québec sollicite votre intérêt dans le but de

Pour la première fois depuis sa fondation et cela afin de lui per-

Le conventum des anciennes élèves des Soeurs Grises de Montréal aura lieu le 18 octobre au 1185 rue Saint-Mathieu. La contribution de \$10 est payable, avant le 12 octobre, à l'ordre du "Secrétariat de l'amicale des Soeurs Grises, 6769 Christophe-Colomb, Montréal H2S 2H3.

La troupe des danseurs "du Rocher" célèbre cette année son vingtième anniversaire. Tous les ex-membres de l'équipe intéressés à la Fête des retrouvailles sont priés de s'inscrire avant le 15 octobre au C.P. 233, Ancienne-Lorette, Québec, G2E 3M3. Le coût d'inscription est de \$5 le couple et les intéressés auront plus de ren-

Le Cabaret des marchands, sis au 237 est, rue Saint-Joseph, présente chaque dimanche après-midi un concours d'artistes amateurs intitulé "Les découvertes de Marcel Poliquin 1981". Le problème c'est que l'on manque d'artistes amateurs. Les intéressés n'ont qu'à communiquer à 529-6264 pour avoir plus de renseignements à ce sujet.

Dans le cadre de la semaine des textiles au Québec, le Service des loisirs de Sainte-Foy désire aviser la population en général que l'historique maison Routhier du 3325 Rochambeau sera ouverte au public les 3 et 4 octobre, de 14h à 17h.

A l'occasion du
4^e anniversaire
du restaurant

APSARA

Du 29 sept. au 4 oct.
Nous servons d'excellents plats
asiatiques à prix modiques.
Le 4e anniversaire chez

APSARA

Une délicieuse gourmandise.

71, RUE d'AUTEUIL — 694-0232

Faites-vous une bonne surprise

En vous rendant au Carrefour Charlesbourg
pour l'ouverture du nouveau magasin

«LE GRENIER D'EMILIE»

vous serez agréablement surpris par l'éventail de marchandises étalées.
C'est Fantastique, Fantasmagorique, c'est unique!



Tendre EMILIE...
Dentelles d'autan...
Romanisme...
Chaleur... Douceur...
Des nappes (14,95 \$
à 89,95 \$) que l'on peut
facilement transformer
en rideaux... Des centres
de table (de 2,50 \$
à 14,95 \$) de styles
différents et de grandeurs
variables.

**ouverture
aujourd'hui
1^{er} octobre**



Le Grenier d'Emilie
DÉCOR CADREAU

**CARREFOUR
CHARLESBOURG**
8500, boul. Henri Bourassa
627-3054

**CARREFOUR
LES SAULES**
1935, boul. Masson
872-5588

Simard & Voyer

Faites cavalier seul

Toujours de mise,
très confortable, tout cuir.
Noir, brun, cognac, taupe, bourgogne.

80\$

Galerias de la Capitale, Place Québec, Place Ste-Foy, Place Laurier, Galerias Chagnon, Place Fleur de Lys

L'ELEGANCE PORTE LE NOM SIMARD & VOYER

Accident à Saint-Apollinaire

Laroche tenu criminellement responsable



Le Soleil, Gilles Lafond
Jacques Laroche a été tenu criminellement responsable de la mort de Diane Sévigny.

par Michel TRUCHON

Jacques Laroche, âgé de 19 ans, d'Issoudun, ne se souvient pas des circonstances de l'accident de la route ayant coûté la vie à une jeune femme, dans la nuit du 11 septembre, près de Saint-Apollinaire.

Il ne se rappelle pas non plus exactement le nombre de bouteilles de bière qu'il a pu ingurgiter au cours des heures qui ont précédé la tragédie et soutient que sa Chrysler 1976 avait de bons pneus et freinait bien.

Son témoignage n'a pas empêché le coronar Maurice Lagacé de le tenir criminellement responsable de la mort de Diane Sévigny, âgée de

27 ans, du 39 de la rue Principale à Saint-Apollinaire.

L'agent Gaston Robitaille, du poste de la SQ à Laurier-Station, a répondu à la plainte signalant un accident dans le rang Gaspé, à l'est de Saint-Apollinaire, à minuit et demie le 11 septembre.

A la suite de ce qui semblait une collision frontale, un véhicule s'était arrêté dans le champ et l'autre dans le fossé. Dans le premier, le corps de la jeune femme était coincé sous le tableau de bord.

Le conducteur de l'autre voiture, Jacques Laroche, lui paraissait mêlé et donnait des signes d'ivresse. Le test de l'al-

coomètre auquel il fut soumis une demi-heure plus tard indiquait 0.13.

La Chrysler de Laroche, selon l'agent Robitaille, avait des pneus très usés et les freins étaient finis à l'arrière et à demi-usés à l'avant. Ce témoignage sur l'état de la voiture a été corroboré par un garagiste.

Le soir de l'accident il avait plu et la chaussée était mouillée. Avec des

pneus, dans un tel état, sur une surface humide, la voiture pouvait facilement déraiser, dit le garagiste.

Encore bons

Jacques Laroche, lui, soutient que les pneus étaient encore bons et que les freins fonctionnaient bien.

Quant à ce qu'il a fait

le soir du 10 septembre, il parle d'allées et venues entre une épicerie, un hôtel et un restaurant.

A l'épicerie, il aurait acheté trois grosses bouteilles de bière et, plus tard, une caisse de 24 petites bouteilles. A l'hôtel, il aurait consommé "deux ou trois bières".

Laroche était ac-

compagné de son frère et de son amie. La caisse de 24, ils l'ont bu à trois, dit-il.

Quant à l'accident, son témoignage est confus. Dans le box, hier, il a dit qu'il avait aperçu des lumières dans une courbe, que l'autre conducteur jouait avec les hautes et les basses, qu'il a perdu la maîtrise.

Confronté à la dé-

claration qu'il avait faite aux policiers la nuit de l'accident, il dit ensuite qu'il n'a pas vu l'autre voiture venir. "J'ai entendu 'boom'. J'ai perdu le contrôle et je me suis ramassé dans le fossé..."

"Je n'insisterai pas," fit remarquer le coronar en le tenant criminellement responsable de la mort de la jeune femme.

Utilisation d'essence pour mettre le feu à un domicile de Rimouski

par Lucien LATULIPPE

Une plainte a été portée au palais de justice de Rimouski, mardi, contre les deux individus soupçonnés d'avoir mis le feu à la maison de M. Gérard Ross, située au 259 rue Dubé dans cette ville du Bas-

du-Fleuve, dimanche dernier. Aucun plaidoyer n'a été enregistré et les deux suspects sont détenus en attendant de revenir devant la cour, aujourd'hui.

La police de Rimouski a dévoilé, hier, que de l'essence avait été uti-

lisée pour stimuler les flammes et qu'il est heureux qu'un témoin soit arrivé à temps pour donner l'alerte.

Le chef des pompiers Roger Bernier précise que plusieurs personnes dormaient dans les deux logements et qu'il y au-

rait eu, probablement, des victimes d'autant plus qu'une personne handicapée demeurerait au second étage.

Allumé à l'arrière de la maison, le feu avait déjà pris de l'ampleur. Éveillés à temps, les gens ont pu s'échapper.

Les pompiers ont dû en aider quelques-uns.

La maison est considérée comme une perte presque totale et les dommages sont estimés sommairement à \$35,000.

C'est en poursuivant les deux suspects qui se déplaçaient en auto qu'une voiture de police de Rimouski a heurté un cyclomoteur et tué les deux adolescentes qui la montaient. Il était environ 1h45 de la nuit et la poursuite durait déjà depuis plusieurs minutes. Les deux accusés ont été rejoints peu après.

Suspect interrogé

La police de Rimouski a d'autre part confirmé, hier, qu'un suspect avait été interrogé relativement au meurtre de M. Roger Pageau, de Charlesbourg, et qu'il avait ensuite été libéré.

L'auto de M. Pageau qui avait été volée lors de l'assassinat, le 10, a été trouvée à Québec, en fin de semaine dernière, et on y aurait découvert des indices qui pourraient aider à éclaircir le meurtre.

Agé de 37 ans, M. Pageau était voyageur et il a été frappé à la tête avec un morceau de bois. Il a été trouvé sans vie dans un motel, vers 9h du matin, et la mort remontait déjà à plusieurs heures.

Selon la police de Rimouski qui fait enquête avec la Sûreté du Québec de cette ville, le vol serait le mobile du crime.

Q Hydro-Québec

AVIS D'APPEL D'OFFRES

ASG. 15032.F

Le 20 octobre 1981

PAPIER ET FILM

POUR

REPRODUCTION

PAR PROCÉDÉ

AMMONIAQUE

Pas de garantie de soumission

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION
ACHATS
7^e ÉTAGE
75, BOUL.
DORCHESTER
OUEST
MONTREAL
(QUÉBEC)
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec la direction Achats à:

(514) 289-2525.

Le Directeur général
Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

Woolco
CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mercredi 30 septembre, en page E-14 de ce journal. L'offre prime d'un COUPON-CADEAU permettant d'acheter des produits MARCELLE ne sera pas disponible. Woolco s'excuse pour ce contretemps.

LES GRANDS MAGASINS **Woolco**

Miracle Mart
CORRECTION

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans notre cahier publicitaire "Super-Solde Anniversaire", distribué le 30 septembre dans les foyers.

Page 11 — L'illustration du vaporisateur pour plantes est incorrecte.

Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur a pu causer à notre clientèle.

se rattache à prêt personnel

PLACEMENT-BONI

Simple à placer

BONI

Placement-Boni est un plan d'épargne systématique qui vous permettra de réaliser enfin un projet de voyage, diminuer votre prochain emprunt ou simplement accumuler régulièrement de l'épargne.

C'est simple: vous fixez le montant de vos dépôts, la fréquence et la durée. C'est tout! Votre caisse populaire s'occupe du reste. Au terme de votre engagement, vous recevez le capital, les intérêts et, en plus, un boni substantiel vous sera versé.

Exemple d'un Placement-Boni à un taux d'intérêt de 18%*		
	Dépôt mensuel	Valeur à la fin du plan d'épargne**
Pour un plan d'une durée de 3 ans	10 \$	481,70 \$
	50 \$	2 408,52 \$
	100 \$	4 817,03 \$
Pour un plan d'une durée de 5 ans	10 \$	1 001,92 \$
	50 \$	5 009,62 \$
	100 \$	10 019,24 \$

* Le taux d'intérêt ci-haut mentionné peut être différent lors de votre adhésion à un Placement-Boni. Le taux d'intérêt peut être modifié les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

** Incluant capital, intérêts et boni.

À la Caisse populaire Desjardins, vous parlez d'argent avec des gens qui veillent à vos intérêts.

se rattache au compte courant

la caisse populaire desjardins

SPÉCIAUX DE 20% à 30%

SUR MANTEAUX, JUPES, PANTALONS, SALOPETTES, PYJAMAS, CHEMISES, ETC.

boutique
le Bateau Blanc

0 à 16 ans
5555, 3^e Avenue ouest, Charlesbourg - 627-1818
LES PROMENADES DE L'ATRIUM (autrefois Jadis)

Viens voir Ronald McDonald!

Ronald McDonald sera à CHARLESBOURG le samedi, 3 octobre de 9h00 à 19h00.

Des ballons à l'hélium seront remis à tous les enfants qui lui rendront visite.

Alors, soyez-y: il y a du plaisir dans l'air!

McDonald's

McDonald's Charlesbourg
8900, boul. Henri-Bourassa



Sur le pouce

A 76 ans, Mme Helena Harrison préfère rentrer chez elle, à cinq milles de Kingston, en faisant de l'auto-stop. Malgré ses bagages après une journée de magasinage, la septuagénaire attend patiemment.

Jeune malade tuée à Gaspé: pas d'accusation de portée

GASPE (PC) — La police n'a pas encore décidé du sort qui sera réservé au garçon de 11 ans qui aurait, semble-t-il, tué une fillette de 9 ans en la battant à mort. L'incident est survenu à un hôpital psychiatrique où la fillette recevait des traitements en pédo-psychiatrie.

On n'a pas encore rendu publics les résultats de l'autopsie, mais l'agent Dominique Amyot, de la Sûreté du Québec, a indiqué hier que Marie-Josée Langlais était morte des suites de blessures subies à la tête, à l'estomac et aux organes internes au cours de voies de fait commises à sa chambre au sanatorium Ross.

Ce drame est survenu dimanche matin, peu avant 8 heures, alors qu'un garçonnet de 11 ans, qui était soigné lui aussi pour des troubles psychiatriques depuis quelques années, s'est rendu à la chambre qu'occupait Marie-Josée Langlais avec deux autres jeunes patients.

Le petit garçon aurait alors asséné un coup de poing au visage à l'un des occupants de la chambre avant de se jeter sur Marie-Josée.

Aveugle, muette et incapable de marcher, la fillette n'a pu offrir aucune résistance à son agresseur qui a redoublé de violence à son égard.

Après avoir asséné plusieurs coups de poings à la fillette, le garçonnet en colère est monté sur le lit de sa victime et s'est mis à sauter pied joints sur son ventre.

Il l'a ensuite poussé sur le plancher où il a continué de sauter dessus pendant un bon moment avant de s'enfuir vers sa chambre.

C'est une infirmière qui effectuait sa ronde matinale qui a découvert la petite agonisante sur le plancher de la chambre.

Le personnel a vainement tenté de réanimar la fillette mais celle-ci, de

constitution très fragile, a rendu son dernier souffle quelques minutes plus tard.

Chargés de jeter la lumière sur cette triste affaire les enquêteurs Bernard Gendron et Dominique Amyot, respectivement de la SQ de Gaspé et du BEC de Rimouski, ont eu vite fait de trouver le coupable.

"Nous pensons que c'est un sen-

timent de jalousie à l'égard des personnes atteintes de maladies chroniques comme Marie-Josée qui a motivé cette crise d'agressivité chez le petit garçon, a expliqué l'enquêteur Dominique Amyot.

"Vous comprenez, le personnel de l'hôpital est constamment au chevet des malades chroniques et le petit garçon s'est probablement senti frustré de cette attention particulière..."

Les causes de la tragédie du lac Eau Claire inexplicables

par Lucien LATULIPPE

Les causes de la tragédie aérienne survenue à lac Eau Claire, dans le Nouveau-Québec, il y a deux semaines, ne seront pas dévoilées avant un certain temps, si l'enquête permet de les établir. C'est ce qu'a révélé au SOLEIL un porte-parole du ministère fédéral des Transports.

Cet accident a fait deux victimes: François Gariépy, âgé de 24 ans, dont les parents demeurent à L'Ange-Gardien, sur la côte de Beaufort, et qui travaillait pour le Centre d'études nordiques de l'université Laval, et le pilote de l'avion, Donald Meciej, âgé de 30 ans, de Rouyn, en Abitibi.

François Gariépy, fils de M. Raymond Gariépy, un ancien haut fonc-

tionnaire du Québec, était ingénieur forestier et il participait avec des collègues à des relevés écologiques dans la toundra du Nouveau-Québec.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, l'hydravion, un Beaver de la firme Air Kitawa Inc., de Val d'Or, a quitté le lac Eau Claire, le 14, pour une randonnée vers le lac Mathilde. Le temps n'était pas très clément.

On ne sait quel jour la tragédie a pu se produire. Selon le porte-parole du ministère fédéral des Transports, c'est un avion des Forces armées canadiennes qui a entendu le bruit du détecteur d'urgence placé à bord du Beaver et qui a signalé au centre de contrôle l'endroit de sa découverte.

Des recherches ont été entreprises et les débris de l'appareil calciné ont été découverts, le 20, à 180 km à l'est de Poste-à-la-Baleine, sur la baie James.

Des enquêteurs de la Sûreté du Québec et du ministère fédéral des Transports se sont rendus sur place en hélicoptère. Ils ont pu constater que l'appareil avait heurté un rocher, après avoir touché terre et que le feu l'avait détruit.

Les corps des deux victimes ont été retirés des décombres et ils ont été transportés à Val d'Or pour fins d'identification et d'autopsie. Les enquêteurs ont aussi emporté des pièces de l'avion pour vérification et analyse en laboratoire.

la Contemporaine®



LE MANTEAU MANCHES BALLON

le manteau évasé, manches ballon, en lainage mouton, col montant, bouillonnage sous poitrine et poches dans les découpes, café ou marine. 6 à 12 \$350.

la maison
simons
place ste-fay... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

la Contemporaine®



LA ROBE MANCHES CHAUVE-SOURIS

souplesse et ampleur, la robe en crêpe de chine polyester, manches chauve-souris, taille à fronces garnies extensibles et encolure ronde. imprimé feuilles de vigne, beige et marron sur fond jaune moisson. 6 à 14 \$125.

la maison
simons
place ste-fay... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

AUTOROUTE N° 40 BOUL. PIERRE-BERTRAND

**QUE SE PASSE-T-IL
AU BEAU MILIEU DE CHEZ NOUS?**

DES TRANSFORMATIONS...
DES RELOCALISATIONS...
DE NOUVEAUX VENUS...

A bientôt.

place
Lebourgneuf

la Contemporaine®



exclusive à simons

LA TOQUE SUÈDE ET LAPIN

reg. \$80. spécial 69,95

la toque de suède souple surpiqué, avec large bordure de lapin brun, entièrement doublée.

la maison
simons
place ste-fay... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE
VOS ANNONCES
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL L.TEE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces
pages sous la rubrique Carrières et
Professions sont assujetties à la loi
numéro 50.

Les emplois annoncés s'adressent donc
aux hommes et aux femmes.

UNE CARRIÈRE DANS LA VENTE

Une opportunité vous est offerte de suivre un entraînement pour devenir un expert dans l'assurance-incendie et transiger directement avec l'exécutif de certaines compagnies dans l'industrie forestière en tant que consultant(e) professionnel(le).

16 semaines d'entraînement vous sont offertes sur la route et au bureau principal.

Excellent salaire et bonus, automobile fournie et dépenses payées. De préférence 2 années de CEGEP et 3 années d'expérience dans la vente. Serois appelé(e) à voyager au Québec.

Le (la) candidat(e) devra être parfaitement bilingue.

Téléphoner pour entrevue au:

653-5071



justice

par Marcel COLLARD

Des accusations de corruption ont été déposées, hier, contre le syndic Paul Gingras et un ancien administrateur de la Banque provinciale du Canada, M. Grégoire Doyon, à la suite du rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé dans certains milieux d'affaires de Québec.

Le syndic Paul Gingras, de la rue Plaza, à Sillery, devra comparaître le 19 octobre pour avoir versé à M. Grégoire Doyon, une somme de \$5,000, entre les mois d'octobre et décembre 1975, en contrepartie pour des recommandations relatives aux marges de crédit du groupe Gingras.

De son côté, M. Grégoire Doyon, du chemin Saint-Louis, Sainte-Foy, doit répondre à l'accusation d'avoir accepté une somme de \$5,000 de M. Gingras, et de Gingras, Robitaille, Marcoux et associés, relativement à l'octroi, au maintien ou à l'augmentation d'une marge de crédit à la Banque provinciale du Canada (maintenant appelée Banque nationale du Canada).

Une autre accusation de corruption a été portée contre M. Doyon, relativement à une somme de \$2,964,86, versée par M. Jean Légaré, président de Miga construction Inc. et Dufresne et Légaré, en rapport avec une marge de crédit à la banque.

Ces deux chefs d'accusation s'ajoutent aux 24 autres portés il y a quelques mois, relativement à des complots avec M. Gustave Papillon, président de la compagnie Ciment Québec pour frauder cette dernière compagnie d'une somme de \$18,000 entre les années 1972 et 1978.

Procès de Alain Jean

Trois témoins ont été appelés jusqu'à maintenant par Me Serge Roberge, procureur de la poursuite au procès de Alain Jean, 28 ans, accusé du meurtre avec préméditation de Lise Lamontagne — Hoffman, âgée de 22 ans, assassinée le 4 février 1981.

Un technicien du service d'identité judiciaire de la Sûreté du Québec, M. Jean-Louis Martel, a déposé de nombreux objets recueillis par les enquêteurs, tels des vêtements, et environ 70 photos prises sur les lieux du crime et des cartes géographiques.

De son côté, le Dr Michel Marois, médecin pathologiste, a expliqué aux six hommes et aux six femmes du jury, que la jeune femme était morte des suites d'une vingtaine de coups portés à la tête.

Lors de l'autopsie, au matin du 5 février, il a déclaré avoir décelé une petite lésion au vagin, tout comme d'ailleurs, le Dr Dong Ky La, médecin interne à l'hôpital de l'Enfant-Jésus qui procéda à un examen gynécologique, vers 23h15, le 4 février. Le Dr Marois a de plus relevé des traces de sperme dans le vagin de la victime.

Le procès se poursuit aujourd'hui sous la présidence du juge Jean Bienvenu.

Enright: 20 mois de prison

Le juge Roch Lefrançois, de la cour des sessions de la paix, a condamné M. Raymond Enright,

Québec, Soleil, jeudi 1er octobre 1981

Suites de la CECO

Accusations de corruption



Le Soleil, Gilles Lafond

Alain Jean, accusé du meurtre avec préméditation de Lise Lamontagne-Hoffman.

à 20 mois de prison, pour une fraude de \$106,240 au détriment de la Caisse d'économie des pompiers et débardeurs de Québec, entre les mois d'octobre 1973 et janvier 1974, ainsi que le détournement d'une somme de \$16,059.

C'est par erreur qu'il était mention d'une peine de 23 mois de prison dans la chronique publiée hier.

Jack Jarry

Jack Jarry, âgé de 40 ans, de Montréal, a fermé son dossier mardi à la suite des accusations portées après la tenue d'audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé, à Québec, quand le juge Jean Grenier l'a condamné à des amendes de \$2,500.

Jarry a reconnu avoir fraudé la compagnie d'assurance La Prévoyance d'une somme de \$8,014, le 25 juillet 1973 en achetant une automobile au nom de son père et faisant passer M. Louis-Albert Raymond, comme étant son père. Le juge l'a condamné à \$1,000 pour la fraude et a décidé de surseoir à la sentence pour substitution de personne.

Egalement, il a été condamné à \$1,500 pour avoir participé à l'extorsion d'une somme de \$45,000, de M. Guy Paquet, le 25 septembre 1972, à Montmagny.

Le juge a tenu compte du fait que Jarry avait dû retourner en prison durant neuf mois après que sa libération conditionnelle eut été révoquée à la suite des plaintes portées contre lui et qu'il avait joué un rôle plutôt passif lors de l'extorsion.

Relativement à cette extorsion mise au jour par la CECO, deux hommes ont été condamnés précédemment à des peines de six et cinq mois respectivement.

CONTROLEUR

Une importante entreprise de distribution de Québec comptant plus de cent employés est à la recherche d'un contrôleur.

Ce poste est placé sous l'autorité du président et le (la) candidat(e) retenue devra avoir le profil suivant:

- Être membre d'une association professionnelle de comptables, CA, CGA, ou RIA ou détenir un MBA;
- Posséder de 3 à 5 années d'expérience;
- Avoir des connaissances en informatique;
- Gagnant actuellement environ \$30,000.

Faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance à:

Truchon, Giroux, Bégin et Ass. Inc.
Conseillers en Administration
35, Grande-Allée est
Québec, Qué. G1R 2H5
A/S M. Denis Giroux

SECRETAIRE JURIDIQUE

expérience

Pour un poste temporaire.

Contactez, Claudette

Milhot au

692-2425

PHARMACIEN OFFRE SES SERVICES

Temps partiel.

Rive-Sud ou Québec.

Ecrire à:

Dépt 4990 - Le Soleil

390, St-Vallier est

Québec, Qué. G1K 7J6

OUI, VOUS NOUS MANQUEZ AU PERMANENT

Vous aussi vous pouvez faire partie

de l'équipe de la réussite et profiter

de tous ces avantages:

- Réseau de kiosques d'exposition dans les centres commerciaux;
- Marketing avant-gardiste;
- Réseau privé de télévision optimisé vidéo;
- Entraînement complet;
- Commissions et bonus supérieurs.

UNE CARRIÈRE EN IMMOBILIER AVEC LE

PERMANENT OFFRE PLUS D'AVANTAGES

QU'AVEC TOUT AUTRE COURTIER.

POUR RENSEIGNEMENTS:

CHARLESBOURG

GEORGES DE ROY,

Directeur

627-4460



CHERCHE

CYTOTECHNOLOGISTE

Poste vacant pour un(e) Cytotechnologiste pour travailler dans le département du Laboratoire dans un hôpital général moderne de 250 lits agréé.

CONDITIONS REQUISES: Gradué(e) d'une école reconnue de Cytotechnologie et possédant un Certificat d'Enregistrement avec la Société Canadienne des Technicien(ne)s de Laboratoire.

Salaire dépendant de l'expérience et selon l'échelle provinciale des salaires.

Faire demande par écrit au:

Directeur du Personnel
Hôpital Général Chaleur
Casier postal "S"
Bathurst, N.B.
E2A 4A4

CARRIERES et PROFESSIONS COMMUNIQUE VOS OFFRES D'EMPLOI A DES MILLIERS DE LECTEURS



(Ce poste d'adresse à la fois aux hommes et aux femmes)

CONSEILLER EN SYSTEMATISATION

Maheu Noiseux, groupe pluridisciplinaire ayant des bureaux d'affaires à travers le Québec, est à la recherche d'un conseiller en systématisation pour son bureau de Québec.

Le conseiller en systématisation doit intervenir au niveau de la réalisation d'études de rentabilité et de faisabilité, d'élaboration de plans directeur de développement, d'évaluation et d'optimisation de systèmes existants, de préparation de cahiers de charges et d'analyse de soumissions, de développement de méthodes et de systèmes ainsi qu'à la formation et à l'entraînement du personnel.

Le candidat recherché possède un diplôme de premier ou deuxième cycle en sciences de l'administration et cumule plusieurs années d'expérience, comme analyste senior ou gestionnaire, reliée au domaine des systèmes d'information; une bonne connaissance des outils informatiques est essentielle.

Les curriculums vitae doivent être envoyés à:

Maheu, Noiseux Compagnie Ltée
Dossier 6100
1195, avenue Lavigerie, 1er étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N3

Maheu, Noiseux, Roy & Compagnie

GESTION
SYSTEMATISATION

Conseil des ports nationaux National Harbours Board

La direction des ressources humaines recherche un

Agent des relations industrielles

dont les tâches principales seront de réviser, d'analyser et de documenter les données nécessaires afin d'aider le Gérant des relations industrielles à formuler les mandats et les stratégies se rapportant aux négociations collectives. Le titulaire du poste secondera le Gérant dans le processus de la négociation et de l'administration des conventions collectives entre le Conseil et les unions de façon à contribuer à l'établissement d'un climat sain de relations industrielles.

Le Conseil des ports nationaux est une société de la couronne dynamique dont les revenus d'exploitation dépassent les \$150,000,000. Cette société administre des installations portuaires et des élévateurs à grain dans 15 points stratégiques du Canada avec un effectif d'environ 1,777 employés. La rémunération initiale pour ce poste est entre \$30,800 et \$33,300 selon l'expérience.

Si vous détenez un diplôme universitaire en relations industrielles ou équivalent, si vous avez démontré des capacités à accomplir ces fonctions dans un environnement progressif et si vous maîtrisez les deux langues officielles, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae, en citant le numéro de concours NHB-81-69, avant le 7 octobre 1981 à:

Agent de dotation
Division des ressources humaines
Conseil des ports nationaux
Ottawa, Ontario
K1A 0N6

UNIVERSITE DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures de

PROFESSEUR EN TRADUCTION

FONCTION:

Enseignement et recherche dans le cadre du baccalauréat spécialisé en traduction.

QUALIFICATIONS:

Ph.D. en traduction ou l'équivalent. Les candidats détenant la maîtrise en traduction et possédant une bonne expérience comme traducteur et réviseur seront également considérés. La préférence sera accordée aux candidats orientés vers les domaines techniques et administratifs.

La date d'entrée en fonctions est le 1er janvier 1982. Les candidatures seront considérées à partir du 1er novembre 1981 et selon leur ordre d'arrivée par la suite si le poste reste disponible. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être envoyée à:

Monsieur Frédéric Grogner, directeur
Département de traduction et des langues
Faculté des arts
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

OPPORTUNITE MICROFILM

LA COMPAGNIE:

BELL & HOWELL, compagnie canadienne la plus progressive pour la mise en marché de systèmes de microfilms, offre une ouverture immédiate pour un(e)

Représentant(e)

professionnel(le) dynamique et alerte pour joindre ses rangs

LES PRODUITS:

Systèmes de microfilms, appareils périphériques, fourniture et service, utilisés dans le monde des affaires, l'industrie et les différentes institutions gouvernementales.

LES QUALIFICATIONS:

Bilinguisme, expérience pertinente dans la carrière de vente professionnelle et une connaissance des systèmes commerciaux sont nécessaires.

LA REMUNERATION:

Un plan de compensations comprenant: salaire, commission et boni; bénéfices marginaux usuels s'y rattachent.

Pour une entrevue confidentielle faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

BELL & HOWELL
2145, Lavoisier
Ste-Foy, Qué.
G1N 4B2
Att.: M. Marc-André Jean
Tél.: 687-4111

Neuf ombres japonaises.

4*6... 22.99

Rien ne définit l'allure éclectique d'une pièce comme la couleur, la nouvelle trouvaille des designers qu'on peut utiliser à volonté sans risquer la faillite.

Nous offrons maintenant nos fameux stores en papier de riz dans toute une gamme de couleurs de l'arc-en-ciel. Il y a neuf teintes en tout, y compris les nouveaux pastels à la mode-mauve discret, vert romantique et rose fané-et les teintes classiques de blanc, de brun et de beige.

Ces stores sont faits de papier de riz japonais et rattachés à des nervures de bambou. Dès qu'on les suspend, ils se révèlent dans toute leur beauté, laissant pénétrer la lumière du jour parce

qu'ils sont translucides et produisent de très beaux reflets.

Leur principe est le même que celui des stores de bambou qui s'enroulent.

Nos premiers stores en papier de riz blanc ont révolutionné la mode de l'habillage des fenêtres en Amérique du Nord. Nos stores en couleurs, les premiers à arriver sur le continent, auront sûrement le même impact.

Le voyage: Traversée du Pacifique Nord sur le navire Oriental Governor (V-2E) arborant le drapeau panamien. Déchargement à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick et transport vers Montréal d'où se fait la distribution dans tous nos magasins du Canada.

Notre politique d'échange.

Conservez votre coupon de caisse. Si, pour une raison ou pour une autre vous n'êtes pas satisfaits de l'article que vous avez acheté, rappelez-le dans un délai raisonnable et vous obtiendrez un remboursement complet.

IMPORT BAZAAR

Place Fleur de Lys - 524-5591
550 boul. Hamel, Québec
Lun.-Mer. 9:30-5:30, Jeu.-Ven. 9:30-9, Sam. 9:30-5.

Belmoral

Un géologue ne croyait pas à un effondrement

par Pierre BEAUREGARD

VAL D'OR (PC) — Le jour même de la tra-

gédie qui, le 20 mai 1980, a causé la mort de huit mineurs dans une mine d'or de Val d'Or, le géologue à l'emploi de la

société Belmoral ne croyait pas en l'imminence d'un effondrement. Contre-interrogé en

fin de journée hier par l'avocat montréalais Marcel Cinq-Mars, défenseur de cette entreprise, M. James R.

Fortin a admis qu'il ne serait jamais descendu lui-même sous terre, quelques heures avant l'accident, s'il avait cru à un danger aussi imminent.

Belmoral, dont le siège social est à Calgary, est accusé d'homicides involontaires.

De plus, il aurait empêché son jeune frère âgé de 19 ans, Edward, de se rendre dans les galeries de la mine, où il travaillait comme échantillonneur de minerai.

Plus tôt, au cours de l'enquête tenue par le ministère public, M. Fortin avait admis qu'au cours d'une réunion de production tenue le 15 mai, la possibilité qu'un

piège se trouvait entre le chantier d'abattage 2-7 et la galerie d'exploration 1-7 se soit effondrée, avait été évoquée.

Il fut alors décidé de cloisonner les points de soutirage, les fenêtres et les sous-galeries de ce

chantier et de se préparer à le combler.

Ce remplissage du 2-7 aurait permis de contrer une possibilité d'effondrement et la pénétration subséquente de roc et d'argile provenant du mort-terrain dans ce chantier.

M. Fortin n'a pas été en mesure de dire à quel moment précis les travaux de colmatage du chantier ont commencé après cette réunion.

Déclaration antérieure

Le témoin a été confronté à une déclaration qu'il avait faite au cours des audiences de la commission d'enquête Beaudry, soit au mois d'octobre 1980.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Major, l'a prié d'expliquer pourquoi il écartait actuellement l'hypothèse d'un effondrement du plafond du chantier d'abattage 2-7, alors qu'il en avait admis la possibilité devant la commission.

M. Fortin a alors ex-

pliqué qu'il avait pris connaissance de faits nouveaux depuis sa première déposition.

S'il a agi comme géologue à la mine Ferderber, le témoin a cependant déclaré ne pas posséder de diplôme universitaire. Il a cependant fréquenté l'école de géologie de l'université Carleton d'Ottawa pendant deux ans et six mois. M. Fortin dit

avoir suivi un cours général en géologie structurale.

Au moment où Me Major demandait au témoin s'il était membre de l'Association canadienne des géologues, Me Cinq-Mars a formulé une objection en arguant que la profession n'était pas fermée, aucun géologue n'étant obligé de faire partie d'une association

ni même obligé de posséder un diplôme pour exercer ses fonctions ou porter le titre.

Amorcé mardi, le témoignage de M. Fortin a été entrecoupé de plusieurs débats portant sur des questions de droit et tenus hors la présence du jury. Le procès se poursuit sous la présidence du juge Yvan Mignault, de la Cour supérieure.



Il ne reste rien
Un immense trou, c'est tout ce qui reste. Trois personnes ont été blessées hier dans l'explosion d'une maison, à Toronto. Les maisons voisines ont aussi été touchées. Les pompiers n'ont pu dire s'il y avait quelqu'un dans l'immeuble détruit.

Incendie criminel, rue Saint-Cyrille, hier matin

par Lucien LATULIPPE

Un immeuble de trois étages, portant les numéros civiques 414, 416 et 420 boulevard Saint-Cyrille ouest, à Québec, a été endommagé par un incendie d'origine criminelle, hier matin. La police ne déplore aucun mort ni blessé, et les dommages sont estimés à \$20,000.

L'incendie a éclaté au sous-sol de l'édifice qui est divisé en 15 logements d'une ou plusieurs pièces. L'enquête menée par le sergent-détective Raymond Boissinot, de la police de Québec, et l'investigateur André Savard, du Commissariat des incendies, a révélé cinq foyers d'incendie.

L'individu dont on possède une certaine description est entré par effraction par le porche. En se

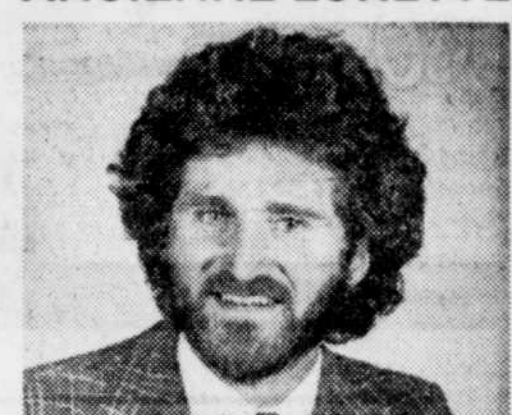
servant de tapis de papier, il a mis le feu à la porte des trois logements du sous-sol, à la porte de la chambre à fournaise et sur l'encadrement d'une fenêtre.

Une femme qui occupe l'un des logements du sous-sol a pu s'échapper saine et sauve, mais elle a dû le faire par la fenêtre étroite de sa salle de bain. Les autres occupants du sous-sol étaient absents.

L'alerte a été lancée vers 9h. Une lance a suffi pour maîtriser l'élément destructeur, précise le chef de division Magella Caron. La fumée a eu le temps de se répandre partout et c'est ainsi que les dégâts sont-ils assez élevés.

L'an dernier, à pareille date, avait commencé une série d'incendies criminels et l'on craint que le même manège ne reprenne.

ANCIENNE-LORETTE



JEAN-MARC AUPRIX, d.d.

DENTUROLOGISTE

...désire informer la population de sa nomination comme administrateur de l'Ordre des Denturologistes du Québec.

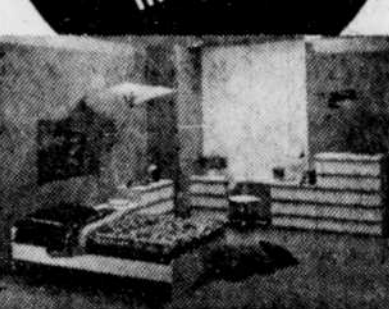
1541, NOTRE-DAME

(à la clinique dentaire)

- Empreintes primaires et secondaires
- Essayage des prothèses avant cuisson
- Prothèses personnalisées
- Base molle sur prothèse inf. (au besoin)

Pour rendez-vous 871-0611

NOUVEAU
Laissez-vous tenter par la mode 1982



MOBILIER DE CHAMBRE

- Tous les modules, en mélamine. Blanc ou amande.
- Poignées en bois massif de frêne.
- Glissières de tiroirs en P.V.C.
- Facile à ranger et de qualité supérieure.

RABAIS D'INTRODUCTION:

25%

Profitez-en...

Aussi prix spéciaux sur ameublement complet
Plan de financement et mise de côté
Visa et Master Card acceptées

LES AMEUBLEMENTS

GAUDET

ET FRÈRES INC

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec

681-6054

eminent

MAINTENANT, LE SON DE QUALITÉ "EMINENT" À LA PORTEE DE TOUS

A remporté tous les honneurs au Salon International.



Un rapport qualité-prix qui défie toute compétition.

Soyez un consommateur averti: comparez mais assurez-vous d'avoir entendu "Eminent".



Centre d'orgues
Eminent de Québec Enr.

Place Lebourgneuf — 626-0236



CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE

LE FINANCEMENT DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE, UN MOYEN POUR MIEUX VIVRE À QUÉBEC.

J'INVESTIS
pour que ça change
le 15 novembre

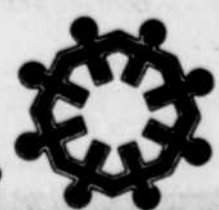
Campagne de financement: J'investis dans le Rassemblement Populaire pour le 15 novembre.

Nom

Adresse code postal:

- ☐ J'investis \$.....
- ☐ Je veux devenir membre: \$2.00

Retournez à: RASSEMBLEMENT POPULAIRE
C.P. 3097, succ. St-Roch, G1X 6X9



10000 RAISONS
1000 raisons d'aimer le velours...



brissot

Place St-Foy, Les Galeries Charlesbourg, Galerie Chagnon et 1060 rue St-Jean.

La peur perçue chez les illégaux surprend Aquin

par Lise LACHANCE
du bureau du SOLEIL

MONTREAL — L'enquêteur spécial du gouvernement du Québec dans le dossier des élèves qui fréquentent illégalement les écoles anglaises de la métropole, Me François Aquin, s'est déclaré hier extrêmement surpris de constater "le niveau de peur" des citoyens impliqués dans cette violation de la loi 101.

Situation dramatisée

"Je veux absolument désamorcer ce sentiment. Je trouve intolérable que des Québécoises et des Québécois aient une telle peur dans le Québec d'aujourd'hui. Nous allons essayer de trouver des solutions comme des gens humains et civilisés", a affirmé l'avocat montréalais au cours d'une conférence de presse très courue dans

ses bureaux de la place d'Armes, dans le Vieux-Montréal.

Il y a intérêt, a-t-il poursuivi, à ce que le problème soit le moins possible dramatisé. Tout d'abord, qu'on cesse de parler "d'illégaux" ou de "clandestins" pour désigner les élèves "non inscrits dans les écoles françaises", demande Me Aquin. "Il n'y a pas eu un crime contre l'Etat. Ce que nous cherchons, c'est une solution pour que les personnes se conforment à la loi". Il s'agit "d'un problème social mais aussi familial".

La quadrature du cercle

L'ancien député libéral démissionnaire, qui est devenu le premier membre indépendantiste de l'Assemblée nationale en 1967, a tenu à préciser qu'il ne situe pas son mandat dans un cadre de froide enquête clas-

sique mais plutôt dans celui, beaucoup plus souple, d'une étude.

Dans ce contexte, il a mis de côté l'approche traditionnelle de l'enquête, soit "l'interrogation de témoins pour découvrir des parcelles de vérité", pour privilégier "des entretiens non formels avec des intervenants" au dossier.

"Je ne me demande pas qui a violé la loi 101 mais simplement quelles sont les solutions — particulières et surtout générales — à mettre en oeuvre pour inciter les gens à se conformer maintenant à la loi", a noté Me Aquin. "Si je réussis à trouver la quadrature du cercle, on pourrait arriver à régler le problème sans pénaliser personne".

Quelques semaines

Dans une lettre datée du 18 septembre et dont copie a été remise à la presse hier, le ministre Camille Laurin dit espérer que l'enquête sur la fréquentation illégale des écoles de langue anglaise par des élèves non admissibles à l'enseignement en anglais sera entreprise sans délai et que le rapport lui sera soumis à brève échéance.

Répondant à ce désir, Me Aquin a

souligné qu'il entend consacrer tout son temps et toute son attention à ce dossier. Il y a, à son avis, "grande urgence". Aussi parle-t-il de l'échéancier en termes de semaines et non de mois. Il considère que deux ou trois semaines devraient lui suffire à remplir sa mission.

Celle-ci, telle que décrite dans la lettre sus-mentionnée, consiste à "proposer des mesures pour faciliter l'accueil aux écoles françaises des élèves visés", de même qu'à formuler des recommandations "ayant pour but de faire respecter la loi".

On ne retrouve pas, dans la missive du Dr Laurin, le deuxième point dont faisait état le communiqué annonçant la nomination de Me Aquin, à savoir: envisager des poursuites judiciaires.

L'enquêteur a précisé, hier, que le seul texte écrit sur lequel se fonde son mandat est la lettre du ministre Laurin.

Pas de diplômes

Me Aquin a révélé qu'il a eu des "rapports de franchise cordialité" jusqu'à maintenant avec tous les intervenants qu'il a rencontrés, à commencer par M. Luc Larivée, pré-

sident de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Aujourd'hui même, il doit s'entretenir avec MM. Hennessy et Dobie, respectivement président du syndicat des professeurs du secteur anglais à la CECM et secrétaire général de la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT). C'est ce dernier organisme, rappelle-t-il, qui a accroché le grelot en écrivant aux parents "d'illégaux", en début d'année scolaire, pour leur dire qu'avec la réélection du PQ, la légalisation de la situation de leurs rejetons risquait de ne pas se concrétiser avant un bon moment.

Ces enfants, on le sait, fréquentent les écoles anglaises de la CECM sans y être officiellement inscrits, de sorte qu'ils ne peuvent obtenir aucun diplôme. La PACT avait invité ouvertement les parents à défier la loi 101. Elle se rend compte que la situation déboîte maintenant sur un cul-de-sac.

Invitation

Me Aquin doit rencontrer prochainement l'association des directeurs des écoles anglaises — qui avait encouragé cette désobéissance — et l'Alliance des professeurs de

Montréal. Il veut connaître leurs solutions et non pas obtenir les coordonnées des élèves non inscrits. Il souhaite en outre découvrir quels sont les meilleurs canaux pour rencontrer les parents des milieux culturels concernés (principalement des Italiens, des Portugais, des Grecs). Il invite d'ailleurs tous les parents touchés par cette initiative à communiquer avec lui. Ses quartiers généraux, durant l'enquête, se trouvent au siège même de la CECM, rue Sherbrooke.

L'avocat aimerait, dans un premier temps, échanger avec les parents qui ont déjà manifesté le désir de se conformer à la loi 101. Plus de 200 auraient agi ainsi en septembre (sur les 1,600 qui se trouveraient en situation d'illégalité).

Me Aquin assure qu'il entend étudier toutes les propositions qui lui seront formulées. C'est pourquoi, malgré l'insistance de plusieurs journalistes sur les hypothèses qui pourraient être retenues, il a refusé de s'engager, disant que ce serait irresponsable de sa part.

L'enquêteur s'est entouré de deux spécialistes: Mme Monique Berthiaume, sociologue, et M. Roger Nani, communicateur.

Cartel de l'uranium: comparution le 20 novembre

TORONTO (PC) — Six entreprises minières canadiennes, accusées d'avoir conspiré pour fixer les prix domestiques de l'uranium et amoindrir la compétition dans le cadre d'un cartel international de l'ura-

nium, comparaitront en cour provinciale le 20 novembre pour connaître à quelle date aura lieu leur enquête préliminaire.

Les compagnies en cause sont: Denison Mi-

nes; la société d'état Eldorado Nuclear Ltd.; Gulf Minerals Canada Ltd.; Rio Algom Ltd.; Uranerz Canada Ltd. et Uranium Canada Ltd., une autre société d'état maintenant disparue.



Toujours chic l'argent sterling!

Voici des bijoux en sterling canadien que vous porterez avec plaisir et fierté!

Une croix gravée et des médaillons sur chaînes de 16 pouces... un bracelet avec chaîne de sûreté, un superbe bracelet à motif bambou et une variété de jolies boucles pour oreilles percées.

Les prix varient de \$10. à \$40.

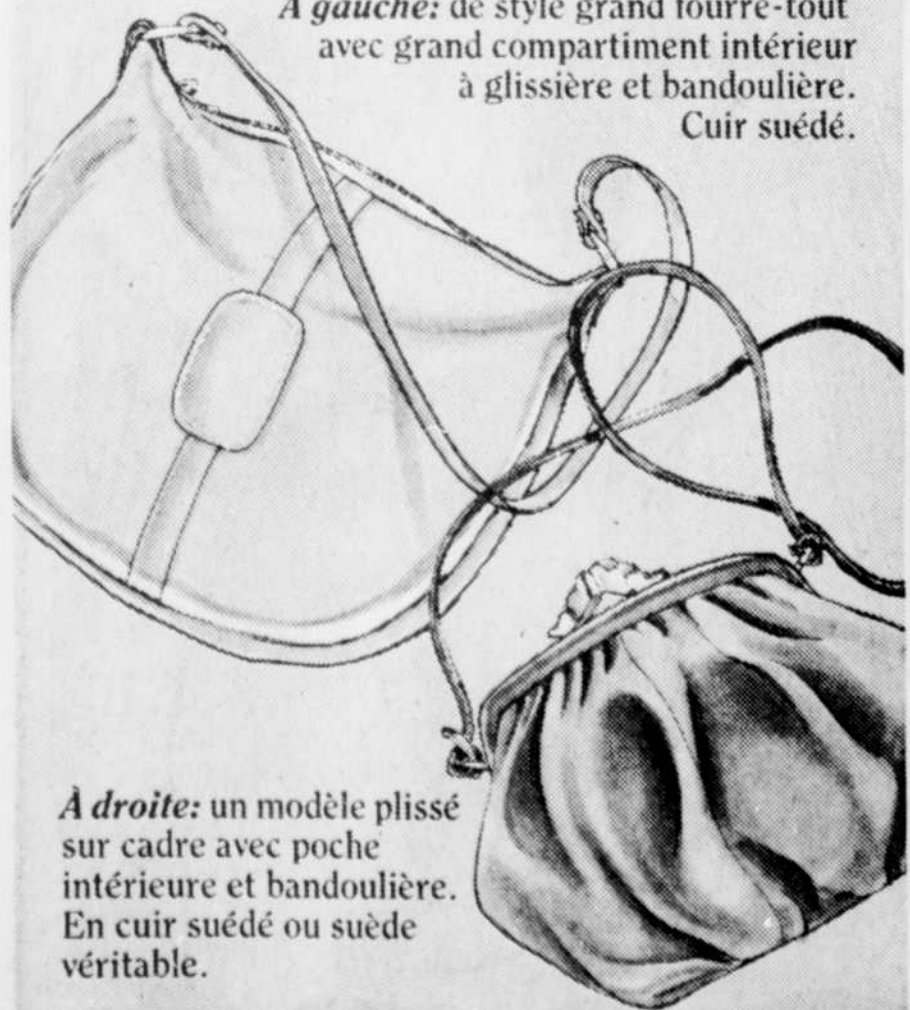
692-3822

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

BIRKS
JOAILLIERS

Du cuir canadien à prix économique!

À gauche: de style grand fourre-tout avec grand compartiment intérieur à glissière et bandoulière. Cuir suédé.



À droite: un modèle plissé sur cadre avec poche intérieure et bandoulière. En cuir suédé ou suède véritable.

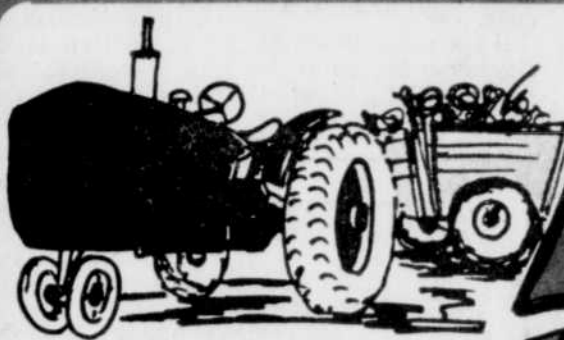
Prix courant \$70.00 Prix courant \$60.00
EN SOLDE \$42.95

En noir, brun, taupe ou gris.

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS



LA RÉCOLTE DES ÉCONOMIES

chez YVON ST-GELAIS

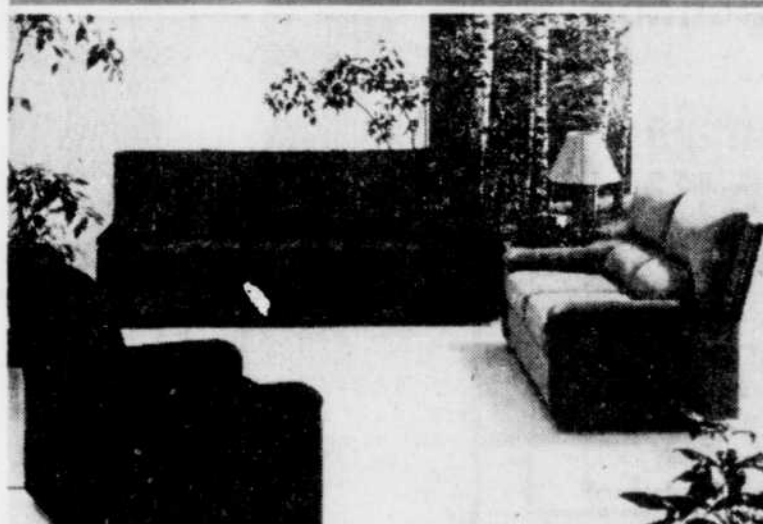
LE GEANT DU BOULEVARD DES CAPUCINS
A CHOISI POUR VOUS
UNE DES PLUS BELLES
DES COLLECTIONS...

Jaymar



Style contemporain modulaire... le moelleux confort du duvet allié à l'élégance des lignes. Unité de coin, chaises sans bras et tabouret.

Jaymar



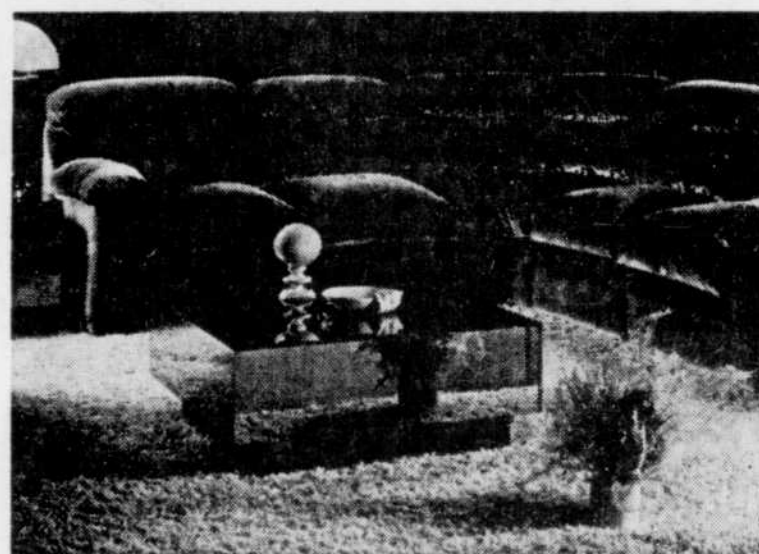
Style contemporain classique... Design élégant pour un mobilier ultra-confortable. Sofa 3 places, causeuse et fauteuil.

Jaymar



Style traditionnel très élégant. Des lignes qui conviennent à tous les intérieurs... Sofa 3 places, causeuse et fauteuil.

Jaymar



Style moderne aussi confortable que beau. Éléments sectionnels qui forment un angle. Convient à tous les intérieurs contemporains.

Jaymar

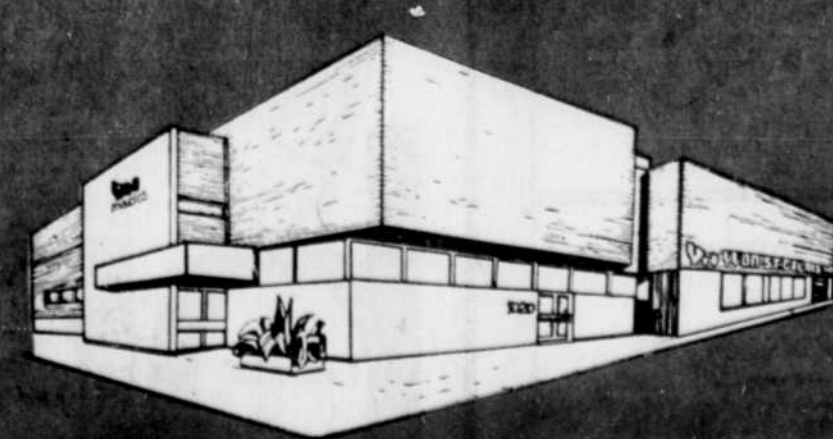


Style traditionnel pour un décor chaud et intime. Un mobilier qui réunit toutes les qualités: confort, élégance, durabilité.

Jaymar

Jaymar: summum de confort
...qualité
...design!

UN GRAND MAGASIN



YVON ST-GELAIS FAIT TOUT POUR VOUS AIDER A PERSONNALISER VOTRE FOYER
Service décoration gratuit à domicile

YVON ST-GELAIS
MEUBLES

1020, BOULEVARD DES CAPUCINS, QUE. — TEL.: 525-4671